

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(35^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 24 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Démission d'un député** (p. 5885).
2. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5885).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET COMMERCE EXTÉRIEUR

- M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie et les postes et télécommunications.
- M. Franck Borotra, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.
- M. Francis Saint-Ellier, suppléant M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les postes et télécommunications.
- M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

MM. Christian Bataille,
François Grosdidier,
Jean-Claude Gayssot,
Gilbert Gantier,
Jean Besson,
François Vannson.

M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5917).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe de Villiers, député de la quatrième circonscription de la Vendée, une lettre m'informant qu'il se démettait de son mandat de député.

Acte est donné de cette démission qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

2

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

La parole est à M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie et les postes et télécommunications.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, mes chers collègues, c'est la deuxième année que j'ai l'honneur de vous présenter le rapport spécial de la commission des finances sur le budget de l'industrie.

Les perspectives économiques du pays, et plus spécialement de son industrie, sont nettement plus favorables que l'an passé à la même époque. Ainsi, l'INSEE vient d'annoncer que la production manufacturière en juillet-août avait augmenté de 1,8 p. 100 par rapport à juin, en données corrigées des variations saisonnières. Elle a même atteint un niveau record, dépassant le pic de l'été 1990. Voilà quatre ans de crise apparemment effacés ! La production industrielle hors BTP a, quant à elle, augmenté de 2,3 p. 100.

La capacité d'autofinancement des entreprises n'a jamais été aussi bonne. Le déstockage semble avoir pris fin. L'inflation n'a jamais été aussi faible et les taux d'intérêt à court terme ont clairement baissé, même si les taux de long terme demeurent relativement élevés. Le budget de l'industrie doit donc être un instrument de soutien, de court et surtout de moyen terme, afin d'assurer la pérennité de la reprise, c'est-à-dire l'avenir.

Pourtant, ce projet de budget est loin d'être privilégié : il perd 7,4 p. 100 en crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 1994, passant de 30 milliards de francs environ à 28 milliards de francs. Si l'on tient compte des transferts opérés en provenance du budget de la défense pour la recherche duale du CNES, la baisse est ramenée à 5,4 p. 100. Mais il ne faut pas oublier que, en 1994, 1 741 millions de francs de crédits ont été ouverts par les décrets d'avances des 30 mars et 29 septembre, en particulier pour les primes de mise à la casse des voitures de plus de dix ans. Certes, dans le même temps, 562,8 millions de francs de crédits ont été annulés. Mais au total, compte tenu de ces différents mouvements durant l'exercice, la chute des crédits de paiement pour 1995 est en fait de plus de 9 p. 100 ! Je tenais à le souligner.

Cette litanie de chiffres pourrait paraître stérile à certains. Il faut toutefois bien les avoir à l'esprit pour mesurer la contribution réelle du budget de l'industrie, des postes et télécommunications à la maîtrise des dépenses publiques. En ce sens, il s'agit bien d'un budget très vertueux, car très économe des deniers publics. Je vous en félicite, monsieur le ministre, au nom des contribuables pressurés de ce pays ! Doit-on en déduire un abandon relatif de la politique industrielle en France ? Je ne le crois pas, même si la question mérite d'être posée. Je crois plutôt que chaque franc a été pesé et que, par la force des choses, les priorités véritables émergent, laissant à nu la réelle vocation du ministère. Pour cela, des décisions importantes, difficiles, donc courageuses, ont dû être prises. Il est également vrai que certains chapitres budgétaires devront impérativement être abondés dans le courant de l'année prochaine. Nous y reviendrons.

Si l'on rentre un peu dans le détail, il apparaît que la baisse des crédits de paiement du budget est principalement due à celle des dépenses ordinaires, qui diminuent de 1,49 milliard de francs, soit 9,2 p. 100. C'est là le résultat de deux mouvements contraires : d'un côté, la subvention aux Charbonnages de France, sur laquelle nous reviendrons, est réduite de 2 milliards ; de l'autre, les subventions s'accroissent de 390 millions pour la prime à la casse des voitures de plus de dix ans, de 83 millions pour le CEA - pour l'essentiel des salaires - de 13 millions pour le fonctionnement du CNES, de 13 millions pour les prestations aux mineurs pensionnés et de 7 millions pour l'ANVAR et la valorisation de la recherche.

Le ministère bénéficiera également de la création nette de quarante-trois postes budgétaires au profit des DRIRE et des Ecoles des mines. Bravo ! L'administration centrale, en revanche, perd cinquante-quatre postes, dont vingt

pour le service national des radiocommunications. Encore bravo ! Voilà un bel effort de redéploiement des agents vers les services déconcentrés, et surtout vers les régions.

Les dépenses en capital, de leur côté, baissent de 5,3 p. 100, soit 754 millions de francs. C'est beaucoup pour des dépenses qui viennent en support de la croissance prévue, sous forme de subventions d'équipement. Cette baisse n'est toutefois que de 1,2 p. 100, si l'on tient compte du transfert en faveur du CNES. Mais les autorisations de programme, quant à elles, perdent plus encore : 1,47 milliard de francs, sur un total de 14,4, transfert vers le CNES compris.

En premier lieu, quelques coups de chapeau aux priorités budgétaires. Je voudrais tout d'abord citer le dispositif de la prime de 5 000 francs à la reprise des véhicules de plus de dix ans, qui sera maintenu jusqu'à la fin du mois de juin 1995 : 1 660 millions de francs ont été ouverts en 1994 sur le budget de l'industrie, ainsi que je l'ai déjà indiqué, depuis sa mise en place. Pour 1995, ce sont 390 millions de francs qui sont prévus. Il semble difficile de contester la contribution de ce mécanisme remarquable à la reprise de la production du secteur automobile, qui tire l'ensemble de l'industrie, en aval, avec les services qui y sont liés, comme en amont, par exemple avec la sidérurgie, dont les résultats de l'été sont excellents. Pourtant, il paraît d'ores et déjà acquis que les crédits ouverts seront très insuffisants. Sur 1994 et 1995, le total prévu de 2 milliards de francs correspondrait à 410 000 primes. Or, à la fin juin, 283 000 primes étaient déjà acquises. Avec un rythme d'accroissement stabilisé à environ 25 000 primes par mois, le total des primes prévisible d'ici à la fin 1995 serait plutôt de l'ordre de 550 000, soit environ 2,75 milliards de francs. Ce sont donc 700 millions de francs supplémentaires qui devront être ouverts durant l'année 1995. Ne pas le faire aujourd'hui c'est en quelque sorte reculer pour mieux sauter. Pourtant, il faut souligner que le budget général est bénéficiaire net dans ce dispositif, grâce aux recettes de TVA, tant que le nombre de commandes supplémentaires qu'il entraîne, hors effet d'aubaine, est d'au moins 50 p. 100 du nombre de commandes primées. A la fin du mois de juin dernier, l'Etat avait ainsi gagné environ 500 millions de francs selon les services du ministère eux-mêmes.

La poursuite de l'effort en faveur des Ecoles des mines doit également être soulignée. Cet effort s'inscrit dans le cadre du plan décennal visant à tripler d'ici à l'an 2000 le nombre d'élèves formés, c'est-à-dire d'ingénieurs de production dont l'industrie française a tant besoin. De plus, il contribue indirectement à l'aménagement du territoire. En effet, la construction des deux nouvelles écoles d'Albi-Carmaux et de Nantes est largement profitable aux PME régionales. A terme, elles permettront des échanges fructueux avec les PMI de leur secteur, qui bénéficieront de leurs capacités de recherche et d'expertise. Au total, soixante postes budgétaires sont ouverts pour les six écoles, dont trente-neuf postes d'enseignement. Les crédits de fonctionnement et d'équipement augmentent également. Il faut s'en féliciter.

Une troisième action mérite que l'on s'y arrête. Il s'agit de celle qui recouvre la normalisation, la certification, la qualification et la nouvelle politique dite de « qualité » mise en œuvre depuis octobre 1993 avec l'ambition, louable, de doubler d'ici à la fin du siècle le nombre d'entreprises dotées d'une véritable démarche d'amélioration de la « qualité » dans la production. Faut-il rappeler que le ministère a estimé à 400 milliards de francs le coût de la « non-qualité » ? D'une manière générale, je tiens à souligner combien le chemin qui reste à parcourir en

France est long dans ces domaines. En matière de normalisation, trop d'entreprises françaises persistent à considérer qu'il s'agit d'une affaire de spécialistes et d'une contrainte administrative, contrairement à certains de nos concurrents européens qui ont soigneusement intégré cette préoccupation.

Les crédits de cette action sont consolidés, et même légèrement en croissance, en fonctionnement comme en investissement, avec un total de 412 millions de francs. Les nouvelles autorisations de programme gagnent ainsi près de 20 millions de francs par rapport à 1994, et s'élèvent à 115,3 millions de francs. Parmi ceux-ci, 40 millions sont prévus pour la modernisation du laboratoire national d'essais de Trappes, ce qui récompensera les efforts de notre collègue Jean-Michel Fourgous !

Du point de vue de l'action de l'administration, je ne soulignerai jamais assez le mouvement d'ensemble qui privilégie les services déconcentrés que sont les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, plutôt que l'administration centrale. L'efficacité et les compétences des agents des directions régionales sont indiscutables. Ce sont les DRIRE qui connaissent le mieux les PMI, celles-ci constituant le tissu industriel de la France et pouvant demain créer des emplois. J'ai pu le vérifier dans le Tarn, où la DRIRE de la région Midi-Pyrénées a mis en œuvre, de concert avec les services préfectoraux, des programmes de regroupement et d'intégration des industries de la filière cuir tant vers l'amont, c'est-à-dire pour l'approvisionnement, que vers l'aval, c'est-à-dire pour la création et la distribution. Ce plan a toutefois connu quelques ralentissements. Je souhaite, monsieur le ministre, que les efforts entrepris sous l'autorité de votre prédécesseur trouvent une issue très rapide.

Les DRIRE doivent avoir les moyens d'aider les PMI, notamment les moyens humains. Cette année, trente postes leur seront ouverts, en contrepartie de la diminution plus marquée encore des effectifs de l'administration centrale. Sept postes seront également ouverts pour l'inspection des installations nucléaires de la Direction de la sûreté des installations nucléaires. C'est assurément une bonne chose. Il faudra continuer dans cette voie. On peut cependant s'étonner que ces postes soient financés par des recettes de fonds de concours qui, en principe, ne sont pas connues à l'avance. Mais je suis un peu plus inquiet en ce qui concerne les économies exigées des directions régionales, à hauteur de près de 4 millions de francs sur 56,3 millions l'an passé. Il serait regrettable que cela conduise à affecter leur bon fonctionnement et les empêche de respecter les projets de service qu'elles ont mis en place en tant que centres de responsabilité.

Enfin, parmi les crédits en hausse, je citerai les moyens consentis aux restructurations et aux reconversions. Les crédits de reconversion des zones minières et du fonds d'industrialisation de la Lorraine croissent ainsi, en crédits de paiement, de 28 millions de francs. Certes, les autorisations de programme baissent, mais il faut indiquer qu'un fort volant de crédits d'engagement des années précédentes demeure non affecté au niveau des préfets faute, parfois, de demandes exprimées. Ces crédits correspondent à des actions structurelles et non à des aides directes : formation initiale ou continue, centres de transferts de technologie, etc.

Le comité interministériel de restructurations industrielles, le CIRI, voit également son enveloppe de crédits de paiement sensiblement augmenter puisqu'elle passe de 145 à 160 millions de francs. On peut s'en étonner compte tenu de la reprise économique. Mais je rappellerai

brèvement que la compétence du CIRI a été étendue - excellente initiative! - aux entreprises de services industriels, du BTP, de l'agro-alimentaire, dans la mesure où leur disparition serait fortement préjudiciable à l'économie. Certains de ces secteurs ne bénéficieront que faiblement d'une embellie de la croissance. Cette année, sous la pression de la consommation rapide des crédits, il a déjà été nécessaire de les abonder en gestion, en septembre, de 80 millions de francs par décret d'avances. Un souhait, toutefois, est souvent exprimé localement : tout doit être fait, et j'y insiste, pour que les entreprises qui estiment nécessaire de passer devant les instances départementales ou régionales du CIRI ne soient pas retenues par la crainte de perdre la confiance de leurs banquiers.

D'autres domaines, qui font partie intégrante des priorités et de la politique industrielle voulues par le ministère, sont, du moins en apparence, moins bien traités en ce qui concerne leurs crédits.

Ainsi en va-t-il du dispositif d'intervention en faveur des PMI. La panoplie de leviers dont dispose le ministère est riche, peut-être même encore un peu trop complexe par son nombre comme par ses procédures. Mais la recherche de la simplification est réelle. C'est l'une des raisons qui a suscité la création du fonds de développement des PMI pour l'investissement matériel, dit FDPMI, lors du CIAT de Mende du 12 juillet 1993.

Mais je regrette d'avoir à constater que si les crédits demeurent élevés pour les actions de développement industriel régional, ils n'en connaissent pas moins une diminution sensible de 75 millions de francs d'autorisations de programme et de 60 millions de francs de crédits de paiement. J'aimerais que M. le ministre puisse nous préciser la raison de cette réduction qui, même si elle est justifiée par la conclusion des contrats de plan Etat-régions qui font participer les régions à l'effort, ne peut avoir qu'un effet d'affichage particulièrement négatif.

L'action en faveur des PMI c'est aussi le soutien à l'innovation, notamment par l'intermédiaire des crédits d'intervention de l'ANVAR, et les procédures en faveur de la diffusion des techniques de pointe, dites procédures ATOUT. La mission de l'ANVAR est bien connue, il est inutile que j'y revienne. Les procédures dites ATOUT méritent en revanche quelques mots d'explication. Il s'agit de subventions qui ont pour but, depuis plusieurs années, de soutenir les efforts des PMI pour accélérer l'acquisition et l'intégration de technologies nouvelles susceptibles de leur faire gagner de la compétitivité. C'est d'ailleurs ce que font certains de nos voisins européens.

Pour revenir à l'ensemble des armes budgétaires du ministère, je ne peux que constater leur ambiguïté. En effet, les crédits de l'ANVAR sont consolidés à un milliard de francs d'autorisations de programme. C'est bien. Mais ses crédits de paiement diminuent de 50 millions. Cela ne risque-t-il pas de donner lieu à des difficultés de trésorerie l'an prochain ? Les crédits de diffusion des techniques connaissent, quant à eux, une évolution inverse avec moins d'autorisations de programme et plus de crédits de paiement.

L'aide à l'innovation, dans le cadre des grands programmes comme Euréka ou des grands projets innovants apparaît elle aussi en perte de vitesse puisque les autorisations de programme diminuent de 540 millions de francs, même si les crédits de paiement correspondants sont globalement consolidés, avec une diminution relative de l'aide à l'électronique par rapport aux autres secteurs.

En ce qui concerne le CEA, le budget de l'industrie ne lui apporte sa pierre que sous la forme d'une subvention de fonctionnement, pour l'essentiel destinée aux salaires des agents. Je dirai malgré tout que cette pierre vaut pratiquement 3,6 milliards de francs.

Compte tenu de la structure d'âge particulière du personnel du Commissariat à l'énergie atomique, ces crédits augmentent de près de 2,4 p. 100, soit 83 millions de francs, alors que les effectifs continuent, eux, à décroître. Cette croissance des crédits devrait permettre de ralentir la contraction des effectifs, de ralentir la hausse tendancielle de la moyenne d'âge et d'assurer le renouvellement des compétences, autant d'impératifs pour un centre de recherche de cette envergure. Cela semble d'ailleurs d'autant plus justifié maintenant que la stratégie d'ensemble du CEA a été redéfinie et concentrée sur ses domaines d'excellence, et que se met en place la rationalisation de son dispositif géographique.

Pour le CNES, la situation est aussi relativement ambiguë : le Gouvernement a présenté au début octobre sa politique générale sur l'espace, qui trace le chemin de l'avenir et réaffirme le caractère stratégique et de souveraineté nationale de ce domaine. Il faut souligner l'intérêt d'une telle déclaration, et souhaiter qu'elle s'accompagne d'une certaine stabilité dans la tutelle ministérielle. La vocation et les enjeux de plus en plus industriels du CNES militent pour un maintien du suivi de ce secteur de l'économie nationale dans l'orbite du ministère en charge.

Pour 1995, le total des moyens consentis pour le CNES s'élèvera à la modique somme de 9,1 milliards de francs de crédits de paiement et de 7,9 milliards de francs d'autorisations de programme, autrement dit plus de 31 p. 100 du total du budget du ministère et à près de 55 p. 100 de ses crédits d'engagements. Pour considérable que soit cette somme, un problème important reste en suspens : le financement des programmes de satellite d'observation SPOT 5 et de télécommunications STENTOR, décidés par le Gouvernement le 4 octobre, mais non inscrits dans le budget. Leur coût devrait pourtant s'élever à environ un demi-milliard supplémentaire.

Par ailleurs, la dette de trésorerie de la France à l'égard de l'Agence spatiale européenne n'est pas réglée. En 1995, les autorisations de programme non couvertes en crédits de paiement se monteraient à 356 millions de francs, en dépit d'un réel effort par rapport à la situation de 1994. Je ne doute pas que vous nous apporterez quelques éclaircissements sur ces deux points, et quelques apaisements pour l'avenir.

J'ajouterai également, parmi les choix qui, sans doute, se sont avérés difficiles, le maintien à un bas niveau des crédits d'intervention de l'ADEME. Certes, il n'est pas possible de se battre sur tous les fronts. Mais la dotation pour 1995 du ministère de l'industrie, 155 millions de francs d'autorisations de programme, à comparer aux 272 millions de francs de 1993, ne témoigne-t-elle pas du net recul de la volonté politique de mieux maîtriser l'énergie ? Je reconnais que le prix actuel du pétrole est très bas. Mais est-il prudent de raisonner à si courte vue ? Je donnerai, en revanche, mon total soutien au ministre pour que soit rapidement conclue une convention d'objectifs entre l'Etat et l'Agence, afin que l'horizon et les domaines d'intervention de cette dernière soient définis aussi précisément que possible.

Le projet de budget pour 1995 recèle, enfin, des désengagements, ponctuels sans doute, mais considérables. J'en veux comme premier exemple la diminution de deux milliards de la subvention à Charbonnages de France.

La situation de la production de charbon est difficile dans notre pays, pour des raisons naturelles d'épuisement ou de médiocre richesse des gisements. De surcroît, des projets étonnamment aléatoires ont été lancés durant les années 80, à l'instar de la mise en exploitation de la mine découverte de Carmaux, dans le Tarn très sévèrement « épinglée » par le dernier rapport de la Cour des comptes au Président de la République.

M. Christian Bataille et M. Jean-Pierre Kucheida. Allez dire ça aux mineurs de Carmaux !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Je retiendrai simplement de cette affaire, cette conclusion consternante pour les finances publiques : de 1984 à 1991, le besoin de financement de la mine a été de 3,7 milliards de francs, pour un chiffre d'affaires de 80 millions.

Le coût prévisible du maintien d'un emploi minier sera supérieur à 1,1 million de francs jusqu'à l'arrêt de l'exploitation. Il serait trois fois moins coûteux pour les contribuables de payer à ne rien faire les mineurs de Carmaux, en assortissant leurs salaires d'une autorisation de séjour permanente au Club Méditerranée !

Mais ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il est temps de rendre à ceux-ci l'espoir, grâce à des formules et à des activités nouvelles de reconversion ? Ne trouvez-vous pas scandaleux qu'ils soient encore aujourd'hui les victimes des mirages entretenus par les gouvernements socialistes, qui se sont succédé dans notre pays ? Au-delà de la cruauté des chiffres, ceux de la course à la productivité notamment, je veux aujourd'hui saluer solennellement leur courage et leur dignité de travailleur, et croire qu'ils sauront retrouver dans les initiatives de votre Gouvernement ce que Jaurès appelait « la douce folie de l'espérance humaine ».

M. Christian Bataille. On aura tout entendu ! Citer Jaurès pour fermer la mine de Carmaux !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Pour revenir au problème en des termes plus généraux, la subvention à Charbonnages de France était l'an passé de près de six milliards et demi de francs, dont quatre milliards pour la couverture des charges dites spécifiques assumées par l'Etat, c'est-à-dire les avantages de logement et de chauffage des mineurs retraités, et les frais financiers d'une partie de l'endettement de l'établissement public.

La réduction opérée cette année constitue incontestablement une forme de débudgétisation d'un besoin d'emprunt de deux milliards de francs, puisque Charbonnages de France devra emprunter l'équivalent de la subvention qu'elle perd en complément de sa dette actuelle qui s'élève à vingt-cinq milliards de francs. Mais c'est aussi un accroissement mécanique de sa charge financière pour l'avenir d'environ 150 millions de francs, alors qu'elle est d'ores et déjà de près de 2,2 milliards par an.

Cette décision budgétaire lourde ne doit cependant pas être séparée de l'effort consenti pour donner à l'entreprise et à ses salariés un avenir clair et socialement acceptable. Je veux parler du pacte charbonnier national en cours de négociation entre les syndicats et la direction des Charbonnages.

M. Jean-Pierre Kucheida. Et les régions seront exsangues. Ce sera comme pour le Nord-Pas-de-Calais !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Le ministre nous en précisera certainement la teneur, mais, en quelques mots, il peut être résumé ainsi : tout agent des Charbonnages aura un emploi garanti à vie dans cette entreprise ou dans une autre entreprise publique ; l'extraction du charbon ne dépassera pas 2005 ; Charbon-

nages de France se concentrera sur la production d'électricité en créant une filiale avec l'ensemble de ses centrales, EDF étant « invité » à entrer dans son capital sous forme minoritaire en apportant de l'argent frais.

Le chiffre de 1,2 milliard a été avancé, auquel s'ajouterait un milliard pour la participation à la modernisation des centrales à charbon trop polluantes. Je souhaiterais d'ailleurs que le ministre nous apporte quelques précisions sur ce sujet.

Un second désengagement budgétaire touche le secteur de l'aide à l'équipement naval. En effet, les crédits de paiement qui y sont consacrés baissent de 200 millions de francs et les autorisations de programme de près de 320 millions. Cependant, l'appréciation de cette évolution ponctuelle, un peu brutale en apparence, doit être atténuée par trois explications : ces crédits font traditionnellement l'objet de compléments en cours d'année sous la forme de collectif ou de reports ; la dotation en autorisations de programme de l'an passé a été particulièrement élevée en loi de finances initiale ; la pression budgétaire permet de susciter des efforts de productivité de la part constructeurs.

Je soulignerai, par ailleurs, combien j'estime nécessaire de réorienter progressivement les chantiers navals français vers la construction de navires à plus haute valeur ajoutée, sur lesquels soit moins accentuée la concurrence par les prix de la part des chantiers d'Extrême-Orient. Enfin, pour donner un dernier élément de précision qui relativise la baisse apparente des crédits, j'indique que l'aide par emploi de la construction navale reste de plus de 140 000 francs par an - 110 000 francs si l'on inclut la réparation navale.

Sans qu'il ait précisément de retrait budgétaire cette année en raison d'une situation encore transitoire, je souligne la bonne direction prise en ce qui concerne le BRGM dont les activités minières devraient prochainement faire l'objet d'une filialisation.

Venons-en maintenant aux grandes entreprises nationales, monopoles publics, que sont EDF, GDF, France Télécom et La Poste. Budgétairement, leur impact est, pour l'essentiel, limité à l'aide de l'Etat au transport de la presse, maintenue en francs courants à 1,9 milliard de francs sous condition de gains de productivité de 1,5 p. 100 par an de La Poste par cette activité. Tels sont les termes du contrat de plan triennal qui vient d'être signé entre l'Etat et La Poste. Maintien en francs courants contre gains de productivité cela signifie, en réalité, au moins, partiellement, désengagement progressif de l'Etat. Des efforts importants devront donc être faits par les deux autres partenaires que sont La Poste et la presse.

L'évolution des dispositions juridiques régissant les relations entre l'Etat et La Poste, la logique de productivité de cette dernière devraient conduire, à l'issue d'une période transitoire dont l'échéance est fixée au plus tard au 31 décembre 1995, à supprimer les franchises pour le courrier officiel.

Si l'on ne veut pas accroître encore les difficultés des collectivités locales - et je pense plus particulièrement aux petites communes -, il m'apparaîtrait opportun que la suppression de la franchise postale soit compensée par une dotation spécifique de l'Etat. Je vous invite donc, monsieur le ministre, à prendre très vite contact avec vos collègues des ministères de l'intérieur et du budget afin de trouver une solution à ce problème qui, déjà, inquiète très fortement les élus locaux.

M. Christian Bataille. Vous croyez au Père Noël !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Pour France Télécom, j'indiquerai simplement que le rapport que son président a remis à votre prédécesseur est frappé au coin du bon sens. Le statut de France Télécom doit évoluer d'une manière raisonnable et concertée...

M. Jean-Claude Gaysot. Par la privatisation !...

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. ... et dans le respect des valeurs de l'établissement public, sous la pression de l'internationalisation et de l'ouverture à la concurrence. Celle-ci est programmée pour 1998 - c'est presque demain - pour les services de téléphonie et est déjà acquise pour la radiotéléphonie, en particulier avec le récent octroi de la troisième concession, qui nous permettra de rattraper notre retard sur nos voisins.

J'insiste également sur les dettes téléphoniques, parfois colossales, de certaines administrations. Elles témoignent sans doute de l'histoire et de l'identité organique qui existait entre l'Etat et la poste et les télécommunications. Il faudra bien trouver une solution à cette dette, évaluée à la fin de l'année 1993 à 2,3 milliards de francs, et que j'expose en détail dans mon rapport.

Je veux insister, d'une manière générale, sur la contradiction qui demeure dans la relation entre l'Etat et ces grandes entreprises publiques. Elles jouent toujours un rôle d'investisseur public en infrastructures qui conditionnent l'auto-entretien de la croissance. Elles jouent également un rôle majeur d'aménagement du territoire. Mais l'Etat leur demande de plus en plus de fonctionner comme des entreprises privées en dégageant des gains de productivité, en faisant des bénéfices, en se désendettant. Telle est la vocation des contrats d'objectifs que toutes ont signés ou vont signer. Telle est également la signification de la décision de faire entrer La Poste et France Télécom dans le « quasi-droit commun » fiscal. Pourtant, leur trésorerie, c'est-à-dire leurs moyens de développement, sont régulièrement ponctionnés. Simultanément, on ne peut imaginer que ces entreprises publiques émettent quelque réserve que ce soit.

Le cas d'EDF est frappant cette année. L'entreprise sera ainsi touchée par le pacte charbonnier national, par la taxe sur l'hydroélectricité, par l'augmentation du plafonnement de la taxe professionnelle, par l'augmentation du taux de TVA sur les abonnements. C'est beaucoup. Mais comment faire autrement ?

La situation de ces monopoles sur les marchés concurrentiels, doit, en outre, être strictement encadrée par leur autorité de tutelle, c'est-à-dire le ministre de l'industrie. Leur diversification est parfaitement compréhensible du point de vue de leur propre gestion interne, des objectifs de résultats qui leur sont assignés, de leur volonté d'accroître leur chiffre d'affaires et, surtout, de se frotter à une concurrence qui, chaque année, est de plus en plus forte. Mais cette même diversification les fait entrer en concurrence avec beaucoup d'artisans, avec de multiples sociétés d'ingénierie, avec des PMI, qui n'ont ni leur surface financière ni leur renom, mais qui assurent le véritable maillage économique du territoire.

Aussi je souhaiterais savoir plus précisément, en ce qui concerne la diversification d'EDF et de GDF, si vous tiendrez les engagements fermes, et que je tiens à saluer, pris par votre prédécesseur, dans le droit-fil des avis demandés au Conseil d'Etat et au Conseil de la concurrence. Pouvez-vous nous préciser votre position dans ce domaine, et nous indiquer quelles mesures, réglementaires, législatives ou simplement de tutelle, vous comptez prendre sur ce sujet délicat ?

Enfin, et j'en terminerai par là, car c'est une question plus générale, nous savons qu'une part croissante du budget de l'industrie va à des secteurs innovants, dynamiques, porteurs d'avenir. L'espace, qui représente un très gros morceau du budget de votre ministère, le nucléaire, l'électronique, en sont des exemples indubitables. Pourtant, les aides sectorielles sont encore relativement modestes pour certains secteurs qui sont autant de fleurons industriels. Je veux parler par exemple de l'automobile. L'aide à la casse, c'est bien pour le soutien de la demande. Mais est-ce à la hauteur des programmes américains en ce domaine, qui mobilisent depuis relativement peu de temps je crois, des crédits considérables pour le progrès technique et la compétitivité internationale ?

Telles sont les observations que je tenais à formuler à propos de ce projet de budget, qui a été élaboré sous l'autorité, monsieur le ministre, de votre prédécesseur. Je tiens d'ailleurs à ce titre à saluer la ténacité et la lucidité avec lesquelles Gérard Longuet a rendu ses arbitrages, défini ses priorités, défendu au GATT nos intérêts nationaux.

Estimant que ce budget va dans la bonne direction, je vous proposerai, mes chers collègues, de l'adopter, comme l'a fait la commission des finances (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Le président se doit de faire observer au rapporteur qu'il a très - trop ! - largement dépassé son temps de parole, allant jusqu'à le presque doubler.

Ce n'est pas admissible dans un débat organisé.

La parole est à M. Franck Borotra, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il y a deux rapporteurs, l'un de la commission des finances, l'autre de la commission de la production et des échanges, c'est probablement qu'il peut y avoir deux vues différentes sur le budget de l'industrie. (*Sourires.*)

Je comprends très bien que le rapporteur de la commission des finances se satisfasse que le budget de l'industrie contribue d'une façon particulièrement efficace à la réduction du déficit budgétaire, formule humoristique, sans doute ! (*Sourires.*) Comprenez que, d'un autre côté, la commission de la production et son rapporteur pour les crédits de l'industrie puissent porter une appréciation disons un peu plus nuancée !

Si l'on s'en tenait à la seule présentation du budget pour 1995, on pourrait s'interroger sur la politique industrielle du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Kuchelida. Tout à fait !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Voici donc un budget de 28 milliards de francs, en baisse de 7,4 p. 100 en crédits de paiement, de 9 p. 100 en autorisations de programme par rapport à cette année. Je ne vais pas revenir sur sa présentation. De toute façon, ce n'est pas le changement de références ou la prise en compte des annulations de crédits intervenues en cours d'année qui peuvent modifier la réalité : il va bel et bien diminuer de 2 milliards de francs. Dieu merci ! le budget de l'industrie n'est, il est vrai, que l'un des éléments, et pas nécessairement le plus important, de la politique industrielle et permet de financer un certain nombre d'actions. Mais étant donné que les Charbonnages de France, le Commissariat à l'énergie atomique et le Centre national

d'études spatiales représentent 60 p. 100 des crédits, que les crédits de l'un de ces chapitres viennent à baisser et l'ensemble du budget s'en trouve modifié.

On pourrait ainsi faire valoir que la baisse de 2,2 milliards de francs se ramène à la diminution de 2 milliards de la subvention des Charbonnages de France et aux 200 millions retirés à la construction navale. Mais une telle présentation serait tout de même assez éloignée de la vérité.

En fait, ce budget maintient les orientations qui avaient été fixées dans celui-ci de 1994 : augmentation de l'aide à l'investissement des PME et des PMI ; soutien à la recherche industrielle ; soutien à la reconversion et la restructuration industrielle, avec 11 p. 100 en plus de crédits de paiement, même s'il faut souligner que ces crédits n'ont qu'un seul véritable bénéficiaire, le fonds d'industrialisation de la Lorraine ; augmentation sérieuse des crédits de restructuration industrielle même si - le rapporteur spécial l'a noté - cela ne profite qu'au Laboratoire national d'essais.

Tout cela est bien évidemment positif, et je le souligne.

Mais il est des questions qui ne manquent pas de se poser sur divers points et, là, mon appréciation est un peu différente de celle de M. Carayon.

En diminuant de 2 milliards de francs la subvention aux Charbonnages de France, le budget engage un processus contestable, voire dangereux.

M. Christian Bataille. Très juste !

M. Jean-Pierre Kuchelida. Très bien !

M. François Grosdidier. Tout à fait !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Depuis 1988, la subvention aux Charbonnages était divisée en deux chapitres budgétaires distincts : le premier correspondait à la couverture par l'Etat des charges héritées du passé, le second était la subvention d'exploitation. En supprimant du budget les charges spécifiques, vous condamnez Charbonnages de France à augmenter de 2 milliards un endettement qui est déjà de 25 milliards, ce qui n'est pas de bonne gestion.

Mais il y a plus grave. En adoptant ce comportement, vous mettez en cause la crédibilité des contrats d'objectifs passés par l'Etat avec les entreprises publiques.

C'est le cas du pacte charbonnier pour Charbonnages de France. C'est aussi le cas pour Gaz de France et Electricité de France. Je vous rappelle qu'Electricité de France a signé en janvier 1993 un contrat de plan avec l'Etat jusqu'en 1996. Quel crédit peut-on apporter à un tel contrat d'objectifs quand, au détour de la loi de finances, on décide de taxer EDF de deux milliards par augmentation à sa charge de la TVA de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100 sur les abonnements et de 500 millions de francs par modification du plafond de la valeur ajoutée dans la part de la taxe professionnelle remboursée par l'Etat, sans parler des charges supplémentaires proposées par le Sénat dans le cadre de la discussion de la loi sur l'aménagement du territoire.

Je rappelle d'ailleurs qu'à l'occasion de la discussion de la même loi sur l'aménagement du territoire, on a porté atteinte au plan que le Gouvernement lui-même avait passé en janvier 1994 avec les sociétés autoroutières en leur faisant supporter une charge supplémentaire au véhicule-kilomètre.

Je souhaite donc insister avec force sur la nécessité de respecter les conditions économiques et les conditions financières des contrats passés et d'éviter par raison d'op-

portunité budgétaire de remettre en cause les engagements pris qui constituent, qu'on le veuille ou non, la charte de ces entreprises.

M. Christian Bataille. C'est de la politique à courte vue !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Ma deuxième réflexion porte sur la situation du CEA.

Voilà encore une entreprise de grande importance qui prépare un contrat de plan. A première vue, cette entreprise n'a pas à se plaindre : ses dépenses de fonctionnement vont s'accroître de plus de 2,4 p. 100, même si ses dépenses d'investissement sont en léger repli. Ce qui est en cause, ce sont les modalités de financement de ces investissements qui jettent une incertitude véritable pour aujourd'hui et pour demain. Il n'y a plus aucun crédit d'investissement pour le CEA en provenance de la recherche. Je rappelle que l'investissement, supérieur à un milliard, est aujourd'hui financé par le ministère de la défense à hauteur de 368 millions de francs, par un compte d'affectation spéciale, comprenant les produits de cession des privatisations à hauteur de 56 millions, et par une ligne inédite - en tout cas depuis que je suis au Parlement - provenant de ressources propres du CEA ou de ses filiales.

Un tel financement est difficilement acceptable car on assiste en fait à la débudgétisation du titre VI du CEA et à l'apparition de financements civils précaires ambigus et, à terme, dangereux.

D'abord, parce que sur les 368 millions de francs provenant du ministère de la défense il semble que 108 millions de francs recevraient une affectation militaire, et cette situation maintient un mécanisme qui avait été gravement contesté par le Parlement en 1993 - j'étais déjà rapporteur.

Ensuite, parce que l'affectation de recettes de privatisation va à l'encontre de la nécessaire clarté et de la stabilité du financement de la recherche.

Enfin, parce que les 300 millions de ressources propres du CEA ou de ses filiales sont dangereux, sauf, monsieur le ministre, à ce que vous nous rassuriez en nous démontrant le contraire. S'agit-il de la vente du siège ? Tout le monde sait qu'il ne vaut pas une telle somme !

S'agit-il des provisions de la Cogema et de Framatome ? On sait que tous les gouvernements ont eu un œil sur ces provisions qui sont constituées pour faire face à des engagements d'avenir.

S'agit-il d'une remontée de dividendes supplémentaires ? Je rappelle qu'à ce jour les filiales reversent déjà 450 millions de francs à leur maison mère.

S'agit-il d'une ponction sur la trésorerie de CEA-Industrie ? Je reconnais qu'elle est de un milliard, alors que la filiale doit recapitaliser SGS-Thomson et préserver pour son avenir une capacité minimale de financement.

Tout cela, monsieur le ministre, mérite des éclaircissements. Le financement d'une entreprise de cette importance doit être clair, constant et adapté. Or, à l'évidence, tel n'est pas le cas et nous souhaitons que vous nous rassuriez.

Ma troisième réflexion porte sur la construction navale, et est différente de celle de M. le rapporteur Carayon. Alors que la loi de finances de 1993 a consacré un peu plus de un milliard à soutenir l'activité des chantiers français, le projet de loi de finances pour 1995 ne propose l'inscription que d'un crédit de 750 millions de francs. Cette baisse, je le sais, est essentiellement due à l'évolution préoccupante des carnets de commande des chantiers français, les commandes mondiales étant de plus en plus

captées par les chantiers asiatiques. C'est précisément dans ce contexte, monsieur le ministre, qu'a été engagée une négociation internationale au sein du conseil de l'OCDE afin d'élaborer un accord international permettant de réduire les aides publiques directes et indirectes au secteur de la construction et de la réparation navales. La Commission, qui participe à ces discussions en s'exprimant au nom des douze Etats membres de l'Union européenne, a accepté le 17 juillet dernier un texte d'accord faisant obligation de supprimer les aides à la construction navale et autorisant le maintien des aides aux armements nationaux.

Certes, on comprend bien pourquoi les négociateurs européens représentant des pays disposant d'armements importants, ont accepté l'accord. Mais pour la France qui, elle, a une industrie de constructions navales et a engagé un effort important de restructuration, un tel accord est inacceptable et ne saurait être accepté.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je souhaite que vous confirmiez solennellement devant l'Assemblée nationale, comme du reste l'a fait M. Lamasouze devant la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, que, si cela s'avère nécessaire, la France fera jouer le compromis de Luxembourg, car il s'agit là d'un intérêt industriel vital pour notre pays.

M. Jean Besson. Très bien !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Ma dernière réflexion porte sur l'industrie automobile.

Félicitons le Gouvernement pour la « prime à la casse » et les 390 millions de francs inscrits au budget pour 1995, d'autant que cette mesure a eu une contrepartie, M. Carayon vient de le souligner, en termes de TVA et d'emploi. Il est vrai que l'on a noté une légère reprise des « primes Balladur » en septembre et octobre, ne serait-il pas utile, afin d'éviter l'essoufflement, de conforter ces mesures, par exemple en ramenant l'âge des véhicules concernés à neuf ou huit ans et en les étendant aux véhicules accidentés. On pourrait encore relancer la location avec option d'achat en portant de 15 à 30 p. 100 le plafonnement du dépôt de garantie et en supprimant la non-déductibilité de la TVA sur les véhicules d'occasion destinés à l'exportation hors Union européenne.

A ces propositions concrètes, j'ajouterai trois questions succinctes.

Premièrement, le déploiement en France de la politique de formation dans le cadre de l'objectif 4 de la Communauté qui met en place une procédure de soutien aux mutations industrielles constitue une priorité pour l'industrie et d'abord pour l'industrie automobile. Je regrette à cet égard que n'apparaisse dans ce budget aucune contrepartie spécifiquement identifiée pour orienter ces fonds bruxellois et nationaux vers les secteurs sensibles, c'est-à-dire l'automobile, le textile et l'électronique.

Deuxièmement, le PREDIT, qui est le programme de recherche et de développement pour l'innovation et la technologie dans les transports terrestres, touche à sa fin. Comptez-vous mettre en place un nouveau programme d'aides ? Avec quels moyens financiers ?

Enfin, dès 1995, les constructeurs automobiles français vont mettre sur le marché des véhicules électriques. Afin de compenser l'écart de prix, les Etats-Unis et la plupart des pays européens ont institué des aides au lancement de ces véhicules pour les rendre compétitifs en attendant des séries suffisantes. Notre industrie ayant mené une politique très volontariste en ce domaine, ne pensez-vous pas qu'il serait bon de l'aider ?

En conclusion, j'évoquerai brièvement trois pistes de réflexion.

La première porte sur les taux d'intérêt réels. C'est là, et non ailleurs et en dépit d'une évolution très positive, qu'il faut chercher la cause de la baisse de plus de 30 p. 100 de l'investissement industriel. Ce sont eux qui découragent les dirigeants, notamment de PME et PMI, d'investir. Pourquoi en outre faire de l'investissement industriel quand les placements sans risque rapportent davantage ?

Deuxième réflexion, pour apporter une dimension nouvelle à la lutte pour l'emploi et l'aménagement du territoire, il faut se donner les moyens de créer des richesses nouvelles. Pour cela, il n'existe qu'un seul moyen : favoriser la création d'entreprises. Or ce n'est pas par plus de dérogations, d'exceptions ou de subventions que nous y parviendrons. C'est par le capital qu'il convient d'agir principalement. Voilà ce dont les entrepreneurs ont besoin. Mais si l'Etat ne remplit pas son rôle dans le domaine de la mutualisation du risque et de l'intermédiation financière, n'attendez pas du système bancaire qu'il le fasse à sa place !

M. Jean-Pierre Kuchedia et M. Christian Batalla. Nous sommes bien d'accord !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Une telle idée n'est pas nouvelle. Je rappelle qu'en 1976, déjà, Raymond Barre avait abondé à 50 p. 100 le capital qui était investi dans la création d'entreprises, au travers des SDR. La mesure avait d'ailleurs eu des effets si positifs qu'elle a été poursuivie jusqu'en 1984, et ce en dépit de l'arrivée au pouvoir des socialistes.

Enfin, troisième piste de réflexion, la TVA sociale. Si l'on considère celle-ci seulement comme un moyen supplémentaire, avec la CSG et les cotisations, de financer l'ensemble du système de protection sociale, ou si on l'utilise à dose homéopathique pour diminuer les charges qui pèsent sur les entreprises, on se trompe de voie. Demain, en effet, il faudra bien mettre les entreprises face à leurs responsabilités et lever l'alibi des charges. Il importe donc de réfléchir au transfert total de l'ensemble des charges patronales et des charges salariales sur la consommation.

En conclusion, si ce budget n'est pas un grand budget,...

M. Christian Batalla. Ça c'est sûr !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis ... il ne saurait toutefois faire oublier l'action remarquable qui a été menée par votre prédécesseur, monsieur le ministre, dans le secteur industriel, qu'il s'agisse des négociations du GATT, des batailles menées à Bruxelles pour défendre les intérêts d'entreprises françaises - j'ai encore à l'esprit la recapitalisation de Buli - de la reprise des privatisations dans le secteur industriel, des solutions apportées à de nombreux dossiers en attente, je pense en particulier au financement de la recherche-développement de SGS-Thomson ou encore de l'ensemble des décisions stratégiques prises, concernant par exemple France Télécom, qui rompaient avec la néfaste politique de Meccano d'autrefois.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Contrairement à ce que l'on entend ici ou là, nous avons plus que jamais besoin d'une véritable politique industrielle et celle-ci commence par une réelle volonté de défendre les intérêts industriels de la France...

M. Jean-Pierre Kuchedia. Tout à fait !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. ... car ce qui touche à l'industrie et à l'entreprise est au cœur du débat sur l'emploi, qui est lui-même au cœur du débat sur la

société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Gaysot. Alors, il l'approuve ou il ne l'approuve pas ce projet de budget ?

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, suppléant M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser notre collègue, Claude Gaillard, qui m'a demandé de bien vouloir le suppléer.

Depuis cette année, La Poste et France Télécom sont pour l'essentiel soumis à la fiscalité de droit commun. Cependant, leur statut très spécifique d'exploitant public les place dans une situation particulière vis-à-vis de l'Etat, notamment au regard des relations financières existant entre eux.

J'examinerai successivement les relations concernant La Poste puis France Télécom.

Tout d'abord, les dispositions concernant La Poste et plus particulièrement l'aide postale à la presse.

L'article 2 de la loi du 2 juillet 1990 a qualifié de mission de service public l'acheminement et la distribution de la presse. Dès lors, à compter de 1991, des subventions ont été inscrites au budget général de l'Etat.

En 1993, une contribution de 2 milliards de francs fut votée, mais des annulations de crédits l'ont ramenée à 1,7 milliard. Pour 1994, un crédit de 1,9 milliard a été inscrit.

Le projet de contrat de plan pour 1995 à 1997 prévoit une stabilisation de l'aide à 1,9 milliard sur la période d'application du contrat. L'existence de cet engagement pluriannuel du ministère du budget est apaisant, mais pas suffisant. En effet, une contribution de 1,9 milliard de francs représente en 1994 une prise en charge de 28 p.100 du coût du transport postal de la presse. Si l'on considère que les charges totales du transport postal de la presse croissent de 5 p.100 par an - taux de croissance des cinq dernières années - la part de l'Etat sera alors ramenée à 24,5 p.100 en 1997 et La Poste assumera donc une part plus importante.

Par ailleurs, on peut regretter que le même contrat de plan n'ait pas intégré dans ses objectifs de qualité de service des objectifs spécifiques à la distribution de la presse quotidienne, les objectifs arrêtés pour le courrier ne pouvant lui être appliqués.

Quelques mots sur la rémunération des comptechèques postaux. Le nouveau contrat de plan abandonne le système de rémunération qui était en vigueur concernant les CCP. Précédemment, il reposait sur le taux de collecte réalisé par La Poste. Je note un progrès important puisque, désormais, la rémunération sera indexée sur le taux des bons du Trésor à taux fixe de treize semaines diminué d'une commission de 0,4 p. 100.

J'en viens maintenant à quelques dispositions concernant France Télécom.

Tout d'abord la fiscalité. Depuis le 1^{er} septembre 1994, le régime fiscal auquel est assujéti France Télécom est différent de celui de La Poste sur deux points : d'une part France Télécom acquitte la taxe sur la valeur ajoutée ; d'autre part, les bases d'imposition de France Télécom pour l'acquittement des impôts directs locaux ne bénéfi-

cient d'aucun abattement exceptionnel pour les contraintes de desserte du territoire et pour la participation à l'aménagement du territoire.

France Télécom doit en outre verser en 1994 à l'Etat 1 370 millions de francs au titre de la compensation et de la surcompensation démographiques et 7 020 millions de francs au titre des pensions des retraités de France Télécom.

Ces prélèvements ne soulèvent pas de difficulté particulière. Le problème réel est l'attitude de l'Etat unique propriétaire de France Télécom.

Tout d'abord, il opère des ponctions très importantes sur les bénéfices après impôt de l'exploitant public, ce qui réduit sa capacité d'investissement. En 1994, un prélèvement de 4 191 millions de francs est prévu sur un résultat net qui devrait s'élever à 4,8 millions de francs. La ponction représente quelque 87 p. 100 des bénéfices de France Télécom.

Quel a été l'impact de la réforme tarifaire de France Télécom sur l'évolution de son chiffre d'affaires ? La baisse des recettes tirées du trafic téléphonique en 1994, fait unique dans l'histoire récente des télécommunications françaises, s'explique par la réforme tarifaire intervenue le 15 janvier 1994. Cette restructuration des tarifs devait, selon les prévisions de France Télécom, entraîner une perte de recettes de 2,4 milliards de francs.

Cette chute des recettes peut s'expliquer par trois facteurs.

Tout d'abord, intervient la perte que l'on peut qualifier de mécanique entraînée par la mise en œuvre de la réforme.

Ensuite, la restructuration des tarifs a provoqué un effet psychologique chez les utilisateurs qui les a conduits à réduire leurs communications en durée et peut-être en nombre.

Enfin, le retentissement de la réforme tarifaire a conduit les gros consommateurs de téléphone, surtout les entreprises et les administrations, à étudier, voire à faire expertiser, leurs dépenses de télécommunications. Souvent, ces études ont conduit à la mise en place de mesures de limitation des dépenses.

Venons-en maintenant à l'endettement de France Télécom.

France Télécom poursuit sa nécessaire politique de désendettement rendue possible notamment par la croissance régulière de la capacité d'autofinancement.

Son endettement demeure cependant très lourd. En effet, malgré la diminution de sa dette, les charges financières de celle-ci - 10 milliards de francs environ - restent élevées ; elles correspondent à 8,03 p. 100 du chiffre d'affaires et à 7,35 p. 100 du total du produit d'exploitation en 1993. Les taux étaient respectivement de 10,55 p. 100 et de 9,87 p. 100 en 1991.

Le désendettement doit être poursuivi afin que la compétitivité de France Télécom sur le plan international ne soit pas limitée par le poids de ses charges financières. Celles-ci sont, par exemple, deux fois moindres pour British Telecom.

La charge financière de France Télécom contrarie sa capacité à réduire ses tarifs pour lutter contre la concurrence. Il serait nécessaire de ramener le tarif des frais financiers nets à un niveau comparable à celui de British Telecom. Ces objectifs doivent être atteints pour 1998, date à laquelle les services de téléphonie vocale seront libérés en Europe. Il est indispensable d'accélérer le désendettement de l'exploitant public.

Le seul moyen de le désendetter rapidement est, en fait, de transformer France Télécom en société anonyme et d'affecter le produit de la vente de ses parts sociales au remboursement de sa dette.

Il faut permettre à France Télécom de développer une stratégie de long terme. Pour ce faire, il est indispensable que l'Etat donne les moyens à l'opérateur public de s'adapter, et surtout d'arrêter, une stratégie à moyen et long termes, c'est-à-dire pour les cinq à dix prochaines années.

Trois priorités se dégagent : permettre à l'opérateur de poursuivre son rééquilibrage tarifaire, le mettre en mesure d'accélérer son désendettement, le transformer en entreprise publique de plein exercice dotée d'un capital social. Tous ces points ont été excellemment développés par Claude Gaillard dans son rapport.

Il est indispensable que l'Etat prenne des engagements dans la perspective du changement de statut de France Télécom. Notre collègue en a dénombré cinq, fondamentaux à ses yeux :

Premièrement, l'Etat doit impérativement détenir directement la majorité du capital social de la future société anonyme.

Deuxièmement, le personnel non contractuel de France Télécom doit conserver son statut de fonctionnaire et les garanties qui y sont attachées.

Troisièmement, France Télécom doit avoir un actionariat détenu par ses employés.

Quatrièmement, l'ouverture du futur capital de France Télécom ne doit pas entraîner un mélange de capitaux avec des industriels des télécommunications. Les prises de participation des industriels ne sont pas souhaitables dans la mesure où elles entraînent une confusion des rôles.

Cinquièmement, le Parlement doit débattre de cette transformation et une loi spécifique doit être adoptée afin d'apporter ces garanties.

Enfin, d'une manière plus générale, il conviendrait de ne pas sacrifier l'avenir de l'opérateur public à des intérêts à court terme. Il faut dès à présent conforter France Télécom et non l'affaiblir par des prélèvements excessifs ou des choix politiques ou technologiques de court terme comme les précédentes années. L'Etat y a même un intérêt financier puisque les actions de la future société publique seront plus chères.

De ce point de vue, on peut regretter que l'attribution d'un troisième réseau national de radiotéléphonie publique n'ait pas donné lieu à la vente de la licence. Cette pratique est courante à l'étranger et elle est justifiée par la rareté des fréquences hertziennes. Ainsi, en 1994, l'attribution de fréquences pour un usage de radiomessagerie a permis au gouvernement fédéral américain de recueillir 2,7 milliards de francs. En septembre dernier, le gouvernement espagnol a mis aux enchères la licence du deuxième réseau de radiotéléphonie national ; son prix minimal avait été arrêté à 2 milliards de francs.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions que souhaitait exposer notre collègue Claude Gaillard, au nom de la commission de la production et des échanges, qui a émis un avis favorable sur le projet de budget qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les résultats du commerce extérieur ont anticipé la reprise de la croissance de l'économie. Le fort excédent commercial apparu en 1993 résulte, avant toute autre considération, de la bonne orientation de notre politique économique et de la volonté de la majorité d'asseoir le renouveau de la croissance sur des fondations reconnues et équilibrées.

Certes, ce renouveau a été facilité, car la compétitivité des entreprises, aussi bien à l'exportation qu'à l'intérieur même du pays face à leurs concurrents étrangers, a été indéniablement restaurée. Néanmoins, j'en conviens, les progrès sont encore insuffisants. Nous sommes là pour comprendre les difficultés présentes, les mettre en évidence et préparer les grands thèmes de l'action qui, en mobilisant les Français, assurera une croissance durable à l'économie. Concrètement, nous pouvons compter sur le désir d'amélioration des revenus de nos concitoyens pour dynamiser l'activité. Si nous savons leur donner confiance en l'avenir, ils libéreront leur génie propre au profit de la collectivité et d'eux-mêmes.

M. Jean-Claude Gayssot. Améliorez aussi leurs salaires !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Les exportations, disais-je, ont largement contribué au soutien de l'activité en 1993 et 1994. A ce titre, le commerce extérieur mériterait un véritable budget et une attention proportionnée à son intérêt économique, au lieu de relever à la fois du budget des services financiers, de celui des charges communes et des comptes spéciaux du Trésor.

D'ailleurs, j'ai eu beaucoup de difficultés pour obtenir, et avec retard, les réponses de l'administration aux questions que j'avais posées, en particulier pour celles que j'avais adressées à la direction des relations économiques extérieures, monsieur le ministre, un tel retard, préjudiciable pour la bonne conduite de nos travaux, est inadmissible. Puisque la direction des relations économiques extérieures est sous votre tutelle - mais l'est-elle réellement ? - elle doit être placée aussi sous votre autorité et sous votre contrôle.

Sans revenir sur un sujet que vous connaissez bien, il me semble indispensable d'insister sur la politique du commerce extérieur, qu'il conviendrait de mieux faire comprendre à nos concitoyens, et sur les moyens budgétaires et humains les plus adaptés à la mise en valeur de notre action.

La politique du commerce extérieur doit être porteuse d'un message clair. Il faut rappeler à nos concitoyens que les entreprises de notre pays réussissent beaucoup plus qu'ils ne l'imaginent en général à vendre à l'étranger, parce qu'elles offrent des produits et des services compétitifs et appréciés. Toutefois, le message ne serait pas suffisamment incisif si l'on n'ajoutait pas que les Français et les entreprises pourraient faire plus encore, pour peu que l'on prit la peine de leur montrer l'intérêt de relever le défi de l'exportation.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Tout à fait !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Nous pourrions en effet mieux exploiter les atouts dont nous disposons déjà dans la compétition internationale et mieux nous adapter aux évolutions du commerce mondial. Je dirais même que nous le devrions car la concurrence est aujourd'hui animée par la mondialisation des échanges et la constitution d'ensembles régionaux qui se fortifient.

La mondialisation des échanges, que tous les pays ont souhaitée dans les négociations du cycle de l'Uruguay, permet, certes, à la France de tirer parti de ses avantages comparatifs dans le domaine des transports notamment, par exemple avec les véhicules automobiles, le TGV, les métros, les paquebots, le Falcon, Airbus, l'ATR et les fusées aérospatiales. Cependant, cette mondialisation profite aussi à nos clients qui deviennent nos concurrents dans les industries faisant appel à une main-d'œuvre abondante et bon marché, comme cela est le cas du textile, de l'électronique de base, du jouet, domaines dans lesquels les pays d'Asie excellent désormais.

Le commerce international ne se réduit plus, aujourd'hui, aux échanges entre pays développés; il met à présent en concurrence les cent dix-huit pays participant aux accords du GATT qui sont dans des situations économiques, sociales et culturelles très différentes. Ainsi le commerce stimule la compétition.

Cependant, de vastes ensembles régionaux se constituent peu à peu, non plus seulement en Europe, mais aussi en Amérique du Nord, avec l'ALENA, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique avec l'ASEAN et l'APEC. Ces nouveaux pôles aspirent autant que l'Union européenne à développer des relations intérieures privilégiées, ce qui crée un nouveau défi pour nos exportateurs. Au sein de ces ensembles et à leur périphérie, en effet, les pressions politiques sont fréquentes pour arracher des marchés. Il n'est pas rare - et ce n'est un secret pour personne - que les Etats-Unis exercent un chantage pour aider telle ou telle de leurs entreprises à emporter un marché, surtout dans le domaine militaire.

La guerre froide est finie, mais les affrontements sont de plus en plus fréquents sur le terrain commercial. L'administration Clinton ne ménage aucun effort pour aider ses entreprises à remporter des contrats à l'étranger, quitte à utiliser aujourd'hui les méthodes de soutien à l'exportation que les Etats-Unis eux-mêmes ont souvent reproché à leurs partenaires européens ou japonais. Pour le président américain, l'arme commerciale est la pierre angulaire de la croissance économique et de la création d'emplois.

Il n'est donc pas inutile d'appartenir à un ensemble comme l'Union européenne, si elle est en mesure de conforter nos positions dans les négociations entre grandes puissances. Encore faut-il qu'elle le fasse et que nous ne soyons pas concurrents à l'exportation vers un même pays - comme c'est le cas de la France et de l'Allemagne en Chine, par exemple.

Cette description à grands traits du contexte commercial actuel me permet de souligner qu'il n'est plus très évident de rester au quatrième rang des pays exportateurs de marchandises et au deuxième rang pour les services. Les difficultés sont certaines, mais elles sont aussi importantes pour nos concurrents. Par conséquent, nous nous devons d'exporter davantage pour maintenir et créer des emplois, pour améliorer le niveau de vie des Français. L'exportation, je le répète, doit être une priorité.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est la langue de bois !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Cette priorité gagnerait, pour être comprise, à être développée autour de thèmes simples : renforcer notre compétitivité, accéder aux marchés en forte croissance, améliorer les conditions de la concurrence et, bien entendu, adapter notre réseau de soutien aux exportateurs.

Renforcer notre compétitivité est indispensable pour conforter notre excédent commercial qui a atteint 90 milliards de francs en 1993 et qui, nous l'espérons, devrait s'élever à près de 80 milliards de francs en 1994. Les

excédents de juillet et d'août derniers ont, en effet, confirmé que notre compétitivité était moins entamée qu'on ne l'avait prévu par la reprise de l'investissement et de la consommation. Toutefois, il faudra faire attention au regain des importations de biens d'équipement.

Il n'est pourtant pas évident que notre compétitivité soit suffisante pour maintenir le dynamisme de nos exportations. Les mesures adoptées depuis un an et demi et qui ont amélioré la situation des entreprises sont allées dans le bon sens : suppression du décalage d'un mois dans le remboursement de la TVA, réduction des charges, maîtrise de l'inflation et de la parité de la monnaie, baisse des taux d'intérêt à court terme. Plus récemment, de nouvelles mesures ont été prises pour dynamiser l'exportation des PME, comme l'avance de trésorerie à toute PME embauchant à temps complet un salarié travaillant à l'export.

Malgré tout, il faut faire encore plus. Il est ainsi impératif de réduire les déficits budgétaires et sociaux et de maîtriser l'évolution des coûts. Au moment où l'Allemagne vient de franchir un cap électoral important et va mettre en œuvre une politique ambitieuse pour retrouver sa compétitivité, au moment où la stratégie nationale d'exportation constitue une pièce maîtresse dans le dispositif du secrétaire au commerce américain pour créer, d'ici à l'an 2000, six millions d'emplois, il faut faire en sorte que les Français et les entreprises n'hésitent pas à s'engager plus directement dans la voie des réformes pour renouveler leurs performances. Il convient donc de leur proposer de nouvelles perspectives d'avenir stimulant leur désir de progrès.

C'est pourquoi l'accession aux marchés en forte croissance est, à mes yeux, le deuxième élément prioritaire de la politique en faveur des exportations. La France a, en effet, beaucoup à gagner dans l'abaissement des obstacles tarifaires tel que le prévoit l'accord du GATT. L'application du nouvel accord devrait faciliter la pénétration des marchés d'Asie en forte croissance, mais encore très protectionnistes. Depuis plus de dix ans, grâce à des taux de croissance quasiment insoutenables, nombre de pays d'Asie du Sud-Est se sont industrialisés très rapidement, ont franchi des obstacles démographiques, ce qui leur a permis de se confronter avantageusement aux vieux pays industrialisés.

En Europe, parvenir à un taux de croissance de 3 p. 100 semble un objectif ambitieux. Chez les quatre dragons - Singapour, Honk-kong, Taïwan, Corée du Sud - mais aussi dans une multitude d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, le Viet-Nam et, évidemment, la Chine, un tel niveau de croissance serait considéré comme une récession. Le total de leurs PNB, qui représentait 20 p. 100 du PNB mondial en 1980 et 25 p. 100 en 1990, devrait aisément en constituer le tiers d'ici à la fin de la décennie.

Tous ces pays exportent et nous font concurrence, mais on les néglige encore trop souvent en Europe, alors qu'ils ont véritablement fait irruption sur le devant de la scène internationale. Ainsi la Malaisie est devenue le premier exportateur mondial de composants électroniques, le marché des changes de Singapour devance celui de la Suisse et Singapour Airlines transporte plus de voyageurs qu'Air France.

Excellents exportateurs, ces pays ont, heureusement, besoin de plus en plus de biens et de services de haut niveau, ceux dans lesquels nous disposons d'avantages technologiques. La France doit donc stimuler l'Union européenne pour qu'elle négocie des accords équilibrés

non seulement dans les secteurs en phase de transition comme l'automobile, l'électronique, l'aluminium, le textile, mais aussi dans les secteurs d'avenir, afin d'obtenir le plus large accès possible aux marchés porteurs, notamment ceux de l'ASEAN.

Améliorer les conditions de la concurrence constitue le troisième volet des priorités pour le commerce extérieur. Les produits et services français pourraient, en effet, mieux faire valoir leur intérêt, si la concurrence pouvait s'exprimer dans un cadre organisé et loyal. Il est indispensable que la négociation du GATT aboutisse à la nouvelle organisation multilatérale que nos exportateurs attendent : l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC. Grâce aux nouvelles règles de l'OMC, nos exportateurs ne seraient plus victimes de mesures de rétorsion injustifiées et nous pourrions demander une juste prise en compte des problèmes sociaux et de l'environnement.

Il est en effet anormal que l'ouverture de frontières s'opère au bénéfice de pays qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires tant en matière sociale que dans le domaine des droits de l'homme et produisent sans se soucier des pollutions qu'ils occasionnent. La France doit aussi réclamer l'application de principes de bons sens dans le droit du travail, dénoncer le travail forcé et le travail des enfants, ne serait-ce qu'au nom d'une concurrence loyale.

Enfin, adapter notre système de soutien aux exportateurs constitue le dernier volet, mais non le moindre, des priorités en faveur du commerce extérieur.

Les entreprises disposent déjà d'un système qui a fait ses preuves pour soutenir celles qui manifestent, avec succès, beaucoup de hardiesse à l'exportation ; nous conservons - je l'ai dit - un rang enviable dans le monde. Les services de l'expansion économique ont aussi adapté et modernisé leur intervention. Toutefois demeure le besoin non pas de combler des lacunes, mais de simplifier et de réorienter les procédures et les soutiens financiers aux entreprises.

Actuellement, les deux tiers de nos échanges s'effectuent avec les pays industrialisés, où le réseau d'appuis est diversifié et solide. Cependant, les échanges mondiaux s'intensifient aujourd'hui dans la zone du Pacifique plus qu'ailleurs. Sans doute nos exportations vers les nouveaux pays industrialisés d'Asie ont-elles connu une expansion proportionnelle à l'élargissement de leur demande, mais dans les créneaux qui étaient déjà les nôtres, ce qui n'a occasionné aucune croissance de nos parts de marché. Les retombées bénéfiques de leur dynamisme ont ainsi été entièrement captées par le Japon et par les États-Unis. Notre part de marché dans ces pays ne dépasse pas 2 p. 100, alors qu'elle est trois fois plus élevée en moyenne au niveau mondial.

Il ne faut pas seulement lever des obstacles de politique étrangère pour accroître nos parts de marché dans ces pays. Nous devons surtout accroître notre présence dans la zone, notamment en y développant notre réseau d'appuis. Tel est le sens de « l'initiative française vers l'Asie » lancée par M. Gérard Longuet au mois de février. Tel est aussi celui, à un niveau plus modeste, de la mission en Asie que m'a confiée, à la même date, notre commission des finances. Sur place, j'ai pu apprécier l'importance de notre réseau d'appuis en faveur des entreprises qui envisagent d'exporter sur ces marchés fort éloignés de leurs bases, physiquement et culturellement. Les compétences et les bonnes volontés ne font pas défaut, mais on relève souvent un manque d'intensité de notre effort et une certaine réticence à adapter nos procédures en métropole.

J'ai appuyé le projet qui vient de déboucher sur la création de la maison des PME à Singapour. J'ai pu mesurer le professionnalisme, parfois l'émulation, voire la concurrence entre les équipes des postes d'expansion économique et des chambres de commerce à Djakarta, à Hanoi, à Ho-Chi-Minh-Ville, à Séoul. Inversement, j'ai relevé la faiblesse de nos effectifs et le manque de moyens, ainsi que les problèmes culturels et de distance que nous ne rencontrons pas dans notre hémisphère occidental.

Tous ces éléments doivent être pris en compte si nous voulons nous donner les moyens de nos ambitions et adapter notre soutien aux besoins des PME. En ce sens, j'ai formulé deux types de propositions qui concernent les coopérants du service national en entreprise, les CSNE, et le portage.

Dans cette région du monde où le coût d'un expatrié est très élevé pour les entreprises, les CSNE ont un rôle éminent à jouer pour la prospection et l'étude des marchés. Certaines entreprises, par exemple Total, proposent d'encadrer des CSNE dans le cadre d'un tutorat. D'autres formules d'utilisation des coopérants sont possibles, comme leur partage entre plusieurs PME sous le parrainage d'un conseiller du commerce extérieur.

Quant au portage, il s'agit d'une technique éprouvée pour résoudre les principales difficultés rencontrées par les entreprises dans le développement de leurs activités dans les zones éloignées, comme celles de l'Asie, lorsque les barrières culturelles sont élevées et les risques commerciaux, importants.

Dans mon rapport d'information du 8 juin dernier, j'ai défini le portage comme l'ensemble des opérations qu'une entreprise exportatrice réalise au profit d'une autre entreprise, pour lui permettre d'exporter ou de s'implanter sur un marché où elle est déjà présente. Cette technique permet de faire bénéficier l'entreprise portée de la connaissance des marchés et de l'expérience de l'entreprise porteuse, de réduire les coûts dus à l'éloignement, de faire partager la notoriété de l'image de marque du porteur et enfin, grâce à la présence en continu, sur place, d'une équipe du porteur, d'assurer un suivi des clients et d'entretenir un réseau local générateur d'opportunités d'affaires.

Le portage apparaît donc comme une solution attrayante susceptible d'aider nos PME à dynamiser leur activité exportatrice en Asie. Je me limite à ces brèves remarques sur mes propositions en faveur du portage, car je ne veux pas dévoiler celles contenues dans le rapport que je dois remettre dans les prochains jours au Premier ministre. Ce dernier m'avait, en effet, nommé, au printemps dernier, parlementaire en mission auprès de M. Gérard Longuet, lequel a tout mis en œuvre, ainsi que son cabinet, pour garantir, avec efficacité, le succès de cette mission. Je tiens à l'en remercier.

Les crédits consacrés au commerce extérieur évoluent de manière remarquablement stable d'une année sur l'autre, ce qui est déjà très positif dans une période où vous êtes particulièrement touché, monsieur le ministre, par la rigueur budgétaire.

Les dotations prévues pour les services de l'expansion économique en France et à l'étranger progressent légèrement en francs courants, de 0,5 p. 100. Grâce à des redéploiements de crédits entre certains postes, vous pourrez accorder une subvention accrue au CFE et au CFME : 162,2 millions de francs au CFCE, soit 5,3 millions de plus et 69,3 millions de francs au CFME, soit 6,3 millions de francs supplémentaires. Cela est fort bien. En revanche, vous nous proposez de réduire la dotation de

l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique de plus de 6 millions de francs dans une période où l'on attendait qu'elle intensifie son implantation en Asie, zone d'exportation que l'on ne peut et que l'on ne veut vraiment pas négliger.

Quant aux crédits de soutien aux entreprises exportatrices, ils sont réduits de 1 p. 100, ce qui *a priori* ne posera pas de problème si la réduction de la charge de l'assurance crédit COFACE est compensée par une augmentation des protocoles et de certaines dotations particulières, comme celles réservées aux contrats de plan et au CODEX. Or là encore, monsieur le ministre, vous rognez singulièrement des crédits qui me sont chers, puisqu'ils pourraient financer, entre autres, dans certaines conditions, des opérations de portage.

Vous titillez ainsi une dotation sensible, en ramenant les autorisations de programme de 80 à 15 millions de francs et les crédits de paiement de 38 à 10 millions de francs. Comment ferez-vous l'année prochaine pour remettre ces dotations à niveau ?

M. Jean-Claude Gayssot. Il ne sera plus là !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Je souhaite que, à travers la remise en cause d'un tel projet de dotation, on puisse montrer qu'on s'intéresse aux enjeux qui doivent nous préoccuper en matière de commerce extérieur, c'est-à-dire la relance de l'activité et de l'emploi.

Je souhaite également que l'on porte une attention particulière aux pays qui entretiennent avec la France des relations amicales, économiques, privilégiées et suivies et avec lesquels un effort de la COFACE serait bienvenu.

Je souhaite enfin que l'on réussisse prochainement à créer un budget du commerce extérieur véritablement autonome pour un grand ministère du commerce extérieur qui aurait beaucoup à faire pour soutenir nos exportateurs et qui, j'en suis persuadé, serait largement récompensé, en retour, par les succès rencontrés.

Sous ces quelques réserves, monsieur le ministre, j'approuverai votre projet de budget pour le commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec un solde positif de près de 90 milliards de francs - on l'a souvent rappelé cet après-midi -, le commerce extérieur bat en 1993 tous les records d'excédents ; nous nous en réjouissons. Avec 108 p. 100, le taux de couverture en valeur a retrouvé des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis le début des années 60. Signe encourageant, les premiers chiffres connus de 1994 permettent de prévoir un nouvel excédent.

Autre bonne surprise de ces derniers mois : les accords de Marrakech, en avril 1994, ont conclu de façon positive le cycle de l'Uruguay, dont les négociations duraient depuis plus de sept ans. L'accord signé prend en considération les intérêts de la France. C'est une victoire que nous devons à la triple obstination du Premier ministre, du ministre des affaires étrangères et du ministre du commerce extérieur. Je tenais à rendre hommage à leur action.

Quelles sont les raisons de cet excédent commercial record ?

L'essentiel de l'amélioration constatée demeure principalement imputable au fort accroissement de l'excédent des produits manufacturés, en augmentation de plus de 40 milliards. Ce résultat s'explique par deux facteurs d'importance égale : d'une part, les gains de termes de l'échange consécutifs aux dévaluations britannique, espagnole et italienne, à l'automne 1992 ; d'autre part, une diminution en volume de nos importations plus forte que celle de nos exportations.

Les secteurs énergétique et agroalimentaire ont également, mais pour une moindre part, contribué à l'accroissement de cet excédent.

M. Jean-Claude Gayssot. La baisse du dollar !

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Toutefois, les faiblesses traditionnelles de notre commerce extérieur subsistent encore.

La première est l'insuffisante orientation de nos exportations vers l'Asie, vers l'Europe de l'Est, vers l'Amérique latine. Je me réjouis du voyage de M. Juppé en Argentine où il a présidé la commission mixte franco-argentine afin d'accélérer les échanges économiques et commerciaux. La grande exposition française « Francia 2000 », fin novembre à Buenos Aires, est une excellente initiative qui devrait être suivie dans d'autres pays de différents continents.

Les autres faiblesses traditionnelles de notre commerce extérieur sont celles de l'offre française dans certains secteurs de biens d'équipement et la trop grande concentration de nos entreprises exportatrices.

La faiblesse la plus importante est l'insuffisance de la présence de la France en Asie du Sud-Est. C'est la raison pour laquelle j'ai effectué, en septembre dernier, une mission en Asie du Sud-Est qui m'a conduit à Singapour, Kuala Lumpur, Hô Chi Minh-Ville, Hong-kong, Shanghai et Pékin. Plusieurs de mes collègues y ont participé et je pense qu'ils partagent mon opinion sur ce qui se passe là-bas.

Au cours d'une cinquantaine d'entretiens, j'ai eu l'occasion de dialoguer avec de nombreux hommes d'affaires français expatriés en Asie et les principaux responsables économiques locaux.

L'Asie du Sud-Est connaît depuis quelques années des taux de croissance exceptionnels, comparés à ceux des pays occidentaux, de l'ordre de 9 à 10 p. 100 en moyenne.

Longtemps fondée sur le développement des exportations à destination des pays de l'OCDE, cette croissance repose et se développe aussi désormais sur des échanges inter-asiatiques. Entre 1980 et 1992, les échanges entre pays d'Asie orientale ont été multipliés par trois et représentent aujourd'hui le quart du commerce mondial. Cette évolution témoigne de l'émergence de véritables marchés intérieurs, phénomène récent qui devrait encore s'accroître dans les années qui viennent.

L'Asie orientale absorbe aujourd'hui plus de 20 p. 100 des importations mondiales. Elle est de plus en plus insérée dans le commerce international et l'entrée inéluctable de la Chine dans le GATT ou la future OMC devrait sanctionner cette évolution.

Force est cependant de constater que la présence française demeure insuffisante en Asie. Notre part du marché local varie, selon les pays, entre 2 et 3 p. 100 contre une fourchette de 7 à 8 p. 100 pour l'Allemagne, de 35 à 40 p. 100 pour le Japon et de 22 à 27 p. 100 pour les États-Unis. Nos investissements ne dépassent pas 1,5 p. 100 des stocks d'investissements cumulés.

La nécessité de concentrer tous nos efforts est d'autant plus grande que les hypothèques politiques et économiques qui pouvaient justifier une certaine prudence paraissent aujourd'hui pratiquement levées.

Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur la personne - ou le collège de personnes - qui sera appelée à succéder à M. Deng Xiao Ping, il existe un consensus, aussi bien dans le parti que dans la population, sur la poursuite du développement économique. Tous les hommes d'affaires que votre rapporteur a eu l'occasion de rencontrer en Chine ou à Hong-kong excluent la possibilité d'un retour vers la Chine fermée de l'époque maoïste et la remise en cause des réformes économiques.

Le retour de Hong-kong à la Chine à partir du 1^{er} juillet 1997 sera un test-claf des intentions véritables des dirigeants chinois. Ce retour ne semble pas effrayer outre mesure les entreprises installées sur place. Il est vrai que d'ores et déjà, la transition économique a eu lieu.

Le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a lancé une « initiative française vers l'Asie » début 1994. Il est sans doute trop tôt pour en tirer le bilan définitif, et les premiers résultats n'ont pas encore été communiqués à votre rapporteur, qui fera donc seulement part de son expérience personnelle. Au fur et à mesure de mes entretiens avec les communautés d'affaires françaises et les responsables économiques locaux, j'ai pu mieux comprendre quels étaient les facteurs de la réussite en Asie et les attentes de nos industriels.

Les entreprises françaises doivent d'abord s'adapter au marché asiatique. Car hélas ! trop souvent encore, les produits français ne prennent pas en compte les spécificités des marchés locaux. Les erreurs les plus grossières surprennent encore. La directrice d'une chambre de commerce française citait le cas, présenté certes comme caricatural mais tout de même symbolique, d'une grande entreprise française d'automobiles ne disposant pour ses clients asiatiques que de manuels d'utilisation en français, en allemand et en italien mais pas en chinois, ni en anglais.

Il faut également savoir s'adapter aux conditions de la concurrence. Aujourd'hui, par exemple, seuls les projets « clefs en main » prévoyant les moyens de financement, ont quelque chance d'aboutir.

La meilleure façon de pallier la méconnaissance des marchés asiatiques est encore de conclure des *joint ventures*. Les avantages en sont nombreux : possibilité de bénéficier d'un réseau, facilité accrue pour une intégration régionale, opportunité de participations croisées. Le choix du partenaire nécessite toutefois prudence et patience. J'ai recueilli de nombreuses anecdotes de partenariat éphémère ne donnant pas satisfaction. C'est la raison pour laquelle les pays les plus occidentalisés, comme Singapour et la Malaisie, prônent un partenariat avec leurs entreprises nationales pour la conquête des autres marchés asiatiques.

Tous mes interlocuteurs ont été unanimes pour recommander une approche régionale et sectorielle du marché asiatique. Une industrie de main-d'œuvre pourra difficilement réussir à Singapour ou en Malaisie où la main-d'œuvre devient de plus en plus rare et de plus en plus chère, contrairement à ce que l'on pense ici. Il est donc nécessaire que les postes d'expansion économique fournissent une information régionale et non uniquement centrée sur les pays où ils sont présents.

Les collectivités locales et les chambres de commerce régionales ont un rôle à jouer dans cette activité d'information. Les Allemands et les Canadiens l'ont bien compris, dont les *Länder* et les régions sont présents sur

le marché asiatique pour renseigner les entreprises des opportunités à saisir. De telles initiatives, hélas ! restent très rares pour la France.

Il serait également nécessaire d'assurer aux entreprises désireuses de s'implanter en Asie du Sud-Est les moyens d'apprécier les opportunités à saisir et les difficultés susceptibles d'être rencontrées. Certes, les postes d'expansion économique réalisent un travail considérable pour guider et aider nos entreprises. Ils ne peuvent que très rarement réaliser de véritables études de marché pour un produit donné. D'autres structures ne seraient-elles pas plus adaptées aux besoins de plus en plus pointus des entreprises ? Ces considérations ont conduit, toujours dans le cadre de « l'initiative française en Asie », au projet de création d'un centre d'affaires polyvalent à Singapour chargé de mettre en place un appui logistique et une structure d'accueil temporaire pour les entreprises. Autre exemple à prendre en considération : la chambre de commerce de Hong-kong a pour projet de louer un magasin d'exposition dans un centre d'affaires, qui pourrait recevoir en dépôt un certain nombre de produits français destinés à être commercialisés. Il serait souhaitable que le ministère apporte une garantie de projet à de telles initiatives.

L'une des raisons qui expliquent la difficulté de créer un véritable tissu d'entreprises françaises à l'étranger est ce qu'il faut bien appeler l'esprit individualiste français. A la différence des Allemands qui envoient un représentant pour chaque filière industrielle, les entreprises françaises se présentent en ordre dispersé.

Autre exemple de solidarité entre entreprises : lorsqu'un grand groupe japonais ou allemand s'installe à l'étranger, il est généralement accompagné par les PME soustraitantes avec lesquelles il a l'habitude de travailler. C'est hélas ! rarement le cas des grands groupes français. Les entreprises françaises ont donc un intérêt évident à développer un véritable esprit d'équipe ; chacune y trouverait son compte.

Enfin, il ne faut pas oublier les hommes. Le Gouvernement doit faciliter, autant que faire se peut, la vie des expatriés français. Il est essentiel, par exemple, que les familles des salariés français puissent faire éduquer leurs enfants dans des écoles françaises. Était-il admissible que Shanghai, l'une des villes les plus dynamiques de Chine, avec 17 millions d'habitants, ne disposait pas d'une seule classe française ? Jeudi dernier, cette erreur a été réparée, et ce n'était pas trop tôt.

Inversement, la France aurait intérêt à multiplier les possibilités de formation pour les étudiants asiatiques afin de promouvoir une francophonie et une francophilie qui, à part quelques rares exceptions, ne sont pas particulièrement développées en Asie. C'est par la création de liens personnels avec les futurs dirigeants économiques que la France peut promouvoir l'image de son industrie.

Vous l'avez compris, je suis revenue de cette mission convaincue de la nécessité de renforcer notre présence en Asie.

Il existe des créneaux importants dans la haute technologie, les télécommunications, les infrastructures routières et ferroviaires, l'agroalimentaire ou même l'ingénierie financière, du fait du développement des bourses régionales, notamment celle de Shanghai. Certes, les risques ne sont pas nuls, mais les entreprises françaises ont suffisamment d'atouts, si l'Etat les aide un peu pour conquérir en Asie une place correspondant au savoir-faire de notre pays. On peut, à cet égard, citer l'exemple du magnifique contrat de 4 milliards de francs signé par

France Télécom pour la pose d'un câble en fibre optique de 18 000 kilomètres entre Singapour et Marseille, liaison qui a été inaugurée ces jours-ci.

D'un point de vue purement budgétaire, les crédits alloués à la DREE pour 1995 s'élèvent à 1 279 millions de francs, en augmentation de 0,41 p. 100 par rapport au projet de loi de finances pour 1994. Ils s'inscrivent dans un plan d'amélioration du fonctionnement des services.

La politique budgétaire de la DREE est un exemple de la possibilité d'allier rigueur dans la gestion des ressources humaines et financières et mise en œuvre d'une action volontariste de modernisation.

Après ce compliment, je fais mienne la critique de mon ami M. Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances. Après avoir demandé à cette direction la documentation nécessaire pour établir mon rapport le 18 juillet dernier, j'ai obtenu une réponse le 19 octobre au matin alors que mon rapport passait devant la commission des affaires étrangères le 20. Je tenais à le dire : c'est inadmissible pour des parlementaires. Monsieur le ministre, nous comptons sur vous pour que cela ne se reproduise plus.

La commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur, souhaitant l'année prochaine être aussi heureuse des résultats obtenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les années 1993 et 1994 auront marqué un tournant pour notre commerce extérieur. En effet, à un solde positif de 31 milliards en 1992, succèdent un excédent de près de 90 milliards de francs en 1993 et un résultat qui devrait être proche de 100 milliards en 1994. Cette évolution traduit bien le retour à la croissance économique de notre pays, caractérisé par la hausse tant en volume qu'en valeur des importations et des exportations.

Par ailleurs, l'année 1994 aura été une année historique pour les échanges internationaux puisque c'est en avril 1994 qu'a été signé à Marrakech l'acte final du cycle de l'Uruguay Round ouvrant la porte à une nouvelle ère pour le commerce international, marquée par la création de l'Organisation mondiale du commerce.

Enfin, du point de vue strictement budgétaire, l'évolution des dotations allouées au commerce extérieur reste, comme l'an dernier, marquée par la rigueur et le redéploiement des moyens vers les pays les plus solvables.

Concernant l'environnement international, l'année 1993 a été marquée par la décélération des échanges amorcée cinq ans plus tôt. En 1993, les volumes ont crû de 2 p. 100 après avoir connu des rythmes de 4,5 p. 100 en 1992 et de 3 p. 100 en 1993. Cette constatation s'explique par la récession qui a frappé en 1993 les pays de l'Union européenne, même si celle-ci a été partiellement compensée par la relance sensible de nos échanges vers l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et l'Extrême-Orient.

Enfin, comme en 1992, le commerce extérieur des pays de l'Europe de l'Est a continué de s'améliorer notamment dans les pays qui connaissent les réformes économiques les plus avancées, notamment la Hongrie, la Pologne et la République tchèque.

Pour les années 1994 et 1995, les experts pensent que la reprise au Japon, aux Etats-Unis et dans les pays de l'Europe de l'Ouest pourrait générer une croissance du commerce mondial de 4,7 p. 100 en volume en 1994 et de près de 6 p. 100 en 1995.

L'année 1994, comme je l'ai dit, aura aussi été celle de la signature de l'acte final à Marrakech du cycle de l'Uruguay.

Il s'agit d'un pas important vers un commerce international plus équitable.

Il marque le triomphe du droit sur la force. Tout d'abord, c'est un recul pour l'unilatéralisme trop souvent pratiqué par certains pays et un rempart contre les tentatives protectionnistes puisque tous les signataires seront soumis aux mêmes règles.

Désormais, les conflits seront arbitrés par l'OMC et non plus à coup de rétroactions commerciales.

Par ailleurs, des aspects qui étaient ignorés seront désormais pris en compte ; je pense, bien sûr, à la clause environnementale et à la clause sociale.

Ce dernier point - certains de mes collègues l'ont signalé - est très important et suscite toujours une forte opposition des pays en voie de développement.

A l'aube du XXI^e siècle ne peuvent être tolérés le travail forcé, le travail des enfants, la non-reconnaissance syndicale. Les pays occidentaux ont à cet égard un devoir majeur.

Cet accord intègre le secteur des services, renforce les règles en matière de subvention, et de propriété intellectuelle avec des dispositions spéciales concernant la contre-façon.

Enfin, cet accord prévoit une réduction substantielle des droits de douane, ce qui devrait permettre à la France de pénétrer de nouveaux marchés jusque-là quasiment fermés.

Je veux rappeler ici la ténacité des négociateurs français et plus particulièrement, monsieur le ministre, de votre prédécesseur Gérard Longuet, sans lesquels le pré-accord agricole de Blair House n'aurait pu être modifié, notamment sur les engagements à l'exportation, l'accès aux marchés et la clause de paix.

Dans ce contexte international, quelle a été la situation du commerce extérieur de la France en 1993 et quelles peuvent être les prévisions pour 1994 et 1995 ?

En 1993, notre excédent commercial a atteint le niveau exceptionnel de 89,6 milliards de francs. Cette progression de près de 60 milliards par rapport à 1992 est le résultat d'une double évolution.

D'une part, les gains des termes de l'échange ont été d'environ 1,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

D'autre part, nos exportations extra-communautaires ont progressé alors que la demande intérieure continuait à se rétracter. Dans ce contexte, le taux de couverture en valeur de nos échanges s'établit à 108 p. 100, niveau qui n'avait plus été atteint depuis les années 60.

Ce bon résultat est dû pour une large partie à notre excédent industriel record qui est passé de 4,8 milliards en 1992 à 51,6 milliards en 1993 et ce dans la plupart des secteurs, mais surtout dans les industries de pointe comme la pharmacie, la chimie, la parachimie et le verre.

Par ailleurs, nous assistons à une légère régression liée aux grands contrats - près de 3 p. 100 en 1992 - et à une chute dans le secteur aéronautique durement touché par la crise que connaissent les transports aériens. Les commandes sont, en effet, passées de 24,4 milliards en 1992 à 14,7 milliards en 1993.

Par contre, l'excédent agroalimentaire a poursuivi sa progression continue depuis 1986 pour atteindre un niveau record de 56,3 milliards de francs.

Ces quelques chiffres auxquels il faudrait ajouter la baisse de la facture énergétique de 10 milliards par rapport à 1993, et le fait que, dorénavant, notre excédent provient pour l'essentiel des pays de l'OCDE, nous laissent espérer une pérennisation de notre excédent qui semble se confirmer à travers les résultats du premier semestre de 1994.

Durant les six premiers mois de cette année, en effet, le solde de notre commerce extérieur a progressé puisqu'il atteint 37,8 milliards de francs contre 35,8 milliards au cours de la même période en 1993. Mais ce qui me semble le plus important est que ce résultat positif est dégagé dans une phase de reprise générale de l'économie, avec une hausse parallèle de nos importations et de nos exportations d'environ 8 p. 100. Selon les comptes prévisionnels de la nation pour 1994 et d'après les hypothèses économiques retenues pour 1995, notre excédent devrait se consolider pour atteindre environ 100 milliards de francs et se stabiliser à ce niveau en 1995.

Je souhaite rendre hommage aux chefs d'entreprise qui ont su poursuivre dans un contexte difficile leurs efforts de compétitivité et renforcer leurs capacités à l'exportation.

Voilà donc les quelques réflexions que je voulais vous soumettre, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur le commerce extérieur de la France avant d'aborder plus directement le projet de budget.

Comme chaque année, je regretterai, ainsi que l'a fait Olivier Dassault, que les crédits destinés au commerce extérieur soient disséminés dans trois fascicules budgétaires, ce qui rend très difficile leur lisibilité.

En ce qui concerne les crédits à l'expansion économique à l'étranger, ils atteignent 1 285 millions de francs, soit une hausse de 0,4 p. 100. Cette quasi-stagnation participe à l'effort gouvernemental de maîtrise des dépenses. Par ailleurs, vous demandez aux organismes d'améliorer leurs performances au profit des entreprises et je ne peux que m'en féliciter.

J'examinerai d'abord le dispositif sur le territoire français.

Le Centre français du commerce extérieur a recentré ses missions sur l'information et réorienté ses actions sur les pays de l'OCDE et du Sud-Est asiatique. Il lui est alloué une dotation de 162,2 millions de francs, soit une progression de plus de 3 p. 100 par rapport à 1994.

Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger, le CFME, marque une pause dans l'augmentation de ses actions mais les redéploie dans les zones où sa mission est la plus utile pour les entrepreneurs, à savoir l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. Je partage tout à fait cette option tant il est vrai que le commerce extérieur est avant tout l'affaire des entreprises. Sa dotation augmente de plus de 10 p. 100 pour atteindre plus de 69 millions.

Les directions régionales du commerce extérieur, quant à elles, voient leurs crédits se monter à 38,4 millions de francs, soit une progression de 2,4 p. 100. Elles sont notamment chargées, avec les services compétents des régions, de la gestion des fonds d'aide à l'exportation.

Les crédits pour les actions de formation au commerce international progressent de 18 p. 100 pour atteindre 11 millions de francs, ce qui constitue à mon sens une garantie pour l'avenir. C'est, en effet, en formant des spécialistes du commerce international que nous confortons nos positions sur les marchés étrangers. Je souhaite-

rais à ce propos, monsieur le ministre, que vous puissiez étudier la possibilité de créer de nouveaux centres binationaux, en particulier à destination de la Chine, de la Corée et des pays en développement rapide du Sud-Est asiatique.

J'en viens à notre dispositif à l'étranger.

La diminution des postes d'expansion économique à l'étranger se poursuit avec des crédits en baisse de 2,7 p. 100 et s'accompagne d'une redistribution au profit des Etats de l'ex-URSS et d'Europe centrale.

La subvention versée à l'Agence pour la coopération technique industrielle subit une forte baisse, de 7,2 p. 100 - Olivier Dassault en a dit quelques mots - que l'affectation de coopérants du service national ne suffira pas à composer, bien que leur nombre augmente en 1994 pour atteindre près de 3 000. Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle sera l'évolution de ces postes de coopérants pour les années à venir ?

S'agissant des aides financières, je distinguerai les aides aux grands contrats des aides au commerce extérieur.

Les aides aux grands contrats se concentrent de plus en plus sur les pays de l'OCDE et les pays d'Asie à développement rapide.

La situation financière de la COFACE tend à s'améliorer compte tenu notamment de la réorientation de notre commerce extérieur vers les pays solvables. Seules les garanties gérées pour le compte de l'Etat figurent dans la loi de finances et s'élèvent pour 1995 à 4 milliards de francs. Certes, les crédits sont évaluatifs mais votre rapporteur pense que de nombreuses incertitudes pèsent sur certains pays débiteurs comme l'Algérie, l'Iran ou l'ex-URSS et que, par ailleurs, des pays comme le Nigeria, le Venezuela ou le Brésil connaissent des difficultés financières importantes. Pourriez-vous m'indiquer si, compte tenu de ces difficultés, une dotation complémentaire devra être inscrite dans la loi de finances rectificative pour 1994.

S'agissant de l'aide au commerce courant, elle a pour objectif d'aider les PME-PMI à s'ouvrir sur l'extérieur. En effet, le taux d'exportation des PMI n'est que de 20 p. 100 environ alors qu'il dépasse 36 p. 100 dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Je constate que le Comité de développement extérieur, CODEX, connaît une très forte diminution des crédits due notamment à l'existence de reports importants en 1994. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner les raisons de ces reports ? En effet, le bilan du CODEX depuis sa création en 1982 a été largement positif : 1 franc d'intervention publique a entraîné 7 francs d'investissements et 18 francs d'exportations.

Je soulignerai, enfin, les efforts de l'Etat dans le cadre des contrats de plan. Les crédits augmenteront de 250 millions de francs pour la part de l'Etat durant la période 1994-1998. Ceci sera particulièrement apprécié par les PME-PMI qui bénéficient de ces aides fortement adaptées à leurs besoins.

Pour conclure, je rappellerai l'importance du commerce extérieur pour la France. Nos bons résultats tirent notre croissance. Plus d'un Français sur quatre travaille pour l'export, dont plus de 700 000 dans l'industrie. Au cours des cinq dernières années, 300 000 emplois ont pu être créés grâce au commerce extérieur.

Les excédents que nous enregistrons aujourd'hui tranchent avec les déficits accumulés lors des années 1980. Ils s'expliquent avant tout par les efforts menés par les entreprises en termes d'image, de qualité et de compétitivité-prix.

Plus que les dotations budgétaires, c'est l'action gouvernementale tournée vers la réduction des charges, l'intensification de la recherche industrielle et donc l'amélioration de la compétitivité des entreprises qui permettra la pérennité de nos excédents commerciaux. C'est, monsieur le ministre, une des clés de la réduction de notre taux de chômage.

Sur proposition de son rapporteur, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre, nous examinons le deuxième budget de l'industrie depuis mars 1993. Nos observations, comme l'an dernier, concerneront donc la politique choisie par la majorité RPR-UDF et par votre gouvernement.

La discussion du budget de l'industrie est l'occasion chaque année d'aborder deux aspects de la vie industrielle de notre pays : d'une part, l'engagement de l'Etat en faveur de l'industrie à travers les crédits du budget, et d'autre part, la politique industrielle menée par le Gouvernement, ses orientations et ses résultats.

Les chiffres du budget de l'industrie pour 1995 ne sont pas bons, cela a été dit par M. Borotra et je ne peux que le répéter. Votre prédécesseur l'a reconnu lui-même devant la commission de la production et des échanges.

Avec une diminution de 7,4 p. 100 en crédits de paiement et 9 p. 100 en autorisations de programme on ne peut pas, en effet, dire qu'une priorité est manifestée. Il y a certes des explications, à cette tendance, et je vais les examiner, mais l'impression d'ensemble est là : si le budget baisse, c'est qu'on ne relance pas le secteur auquel il s'applique !

Chacun le sait ici, une partie importante de votre budget, monsieur le ministre, est constituée par les concours aux Charbonnages de France, et ce sont eux qui connaissent cette année une forte variation. Mais soyons plus précis car c'est un sujet important, sur lequel d'ailleurs reviendra tout à l'heure Jean-Pierre Kucheida.

Vous mettez en place en 1995 un « pacte charbonnier » ; nous avons compris, à lire sa présentation officielle, qu'il n'était pas destiné à produire plus de charbon en France, ce qui déjà appelle notre attention. Les axes officiels de ce plan sont : la réorientation des activités de Charbonnages de France vers la production d'électricité et l'ingénierie ; la mise en place de mesures d'âge à l'intention des personnels, les départs volontaires n'étant pas suivis d'embauches ; la prise en charge par l'Etat des annuités d'endettement de CDF ; enfin, l'intervention de partenaires ministériels dans le financement des investissements de modernisation du parc de production électrique de CDF.

Ce ne sont pas là de minces modifications : elles touchent à la filière charbon, donc à l'équilibre d'ensemble de notre politique énergétique ; elles touchent à la production d'électricité, c'est-à-dire à un secteur sensible de notre économie et un secteur en cours d'évolution. Le minimum aurait été que le Gouvernement nous propose un débat sur la filière charbonnière en France. Or, ce débat, vous l'avez toujours esquivé. On a pu se réjouir de l'annonce, par M. Barnier, d'un débat sur l'énergie et l'environnement, mais nous n'en connaissons ni la date ni le contenu. C'est pourquoi nous vous demandons ici, de façon insistante et ferme, que soit ouvert un débat sur la filière charbonnière.

Car les inflexions dans la conduite des charbonnages ne sont pas tout. Vous déséquilibrez aussi sérieusement leur financement en réduisant les concours de l'Etat de 2 milliards. Curieuse méthode que de désengager l'Etat au moment où la filière a le plus besoin du soutien public ! On nous dit cependant que ce désengagement de l'Etat sera compensé par un recours à l'emprunt. Il y a un mot pour cela : vous débudgétisez. Ce n'est pas une politique mais une absence de politique !

Le peu de temps dont dispose le principal groupe d'opposition pour s'exprimer sur l'industrie, les postes et télécommunications et le commerce extérieur me contraint, hélas ! à être plus bref sur les autres aspects du budget. Globalement, ils connaissent une stagnation, qui recouvre des évolutions diverses.

Les aides à la construction navale diminuent : nous aimerions que vous nous précisiez dans quelles proportions cette baisse se répercutera sur l'activité des chantiers.

Les crédits de recherche industrielle connaissent une progression de l'ordre de l'inflation, à savoir 3,3 p. 100.

Une progression comparable des crédits du programme spatial - 2,9 p. 100 - n'est obtenue que grâce à une réaffectation à l'industrie de dotations anciennement inscrites au budget de la défense.

La création de soixante-six postes dans les Ecoles des mines est gagée par des suppressions d'emplois d'administration centrale. Nous avons particulièrement savouré la présentation officielle de cette mesure, selon laquelle « l'évolution des moyens de fonctionnement et d'investissement de ces écoles suivra ». On peut, en effet, le souhaiter !

Voilà au total - c'est du moins notre opinion - un budget bien peu mobilisateur. Il est vrai que l'action du Gouvernement en direction des entreprises ne se résume pas au seul budget de l'industrie. On nous le dit souvent.

Le moment est donc venu d'aborder la politique industrielle sous-jacente à ce budget. Je la résumerai en une seule expression : « confiance aveugle dans le marché ». C'est cette confiance aveugle qui vous fait privatiser, une à une, les entreprises nationales du secteur industriel, espérant voir se libérer les « forces de l'initiative », dont on attend aujourd'hui encore la manifestation. C'est elle qui, suivant un raisonnement singulièrement court, vous fait baisser obstinément le coût du travail, même lorsque le CNPF juge cela inefficace, sans voir que, en diminuant les salaires, c'est la demande que vous affaiblissez.

Il m'aurait fallu développer un point particulier qui rejoint le débat tenu la semaine dernière autour du budget des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat : vous n'avez pas de politique structurée en direction des PMI-PME.

J'aurais aimé aussi parler du Commissariat à l'énergie atomique, à la lumière de ce budget pour 1995. Vous le savez, monsieur le ministre, depuis 1990, j'ai consacré beaucoup d'énergie en tant que membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, au problème de la gestion des déchets nucléaires. Nous sommes parvenus, avec la mission que j'ai animée, à trouver des solutions acceptables. Mais il faut, pour les appliquer, que le CEA dispose des crédits suffisants, conformément à la loi du 30 décembre 1991, qui est désormais une référence acceptée par tous.

Or depuis trois ans, les autorisations de programme pour la recherche du CEA s'établissaient autour de un milliard de francs. Diverses formules budgétaires ont été expérimentées pour assurer leur financement. Mais cette année vous avez réussi à mettre au point la pire des trois formules : un tiers est fourni par le budget de la défense,

un tiers par un compte d'affectation spéciale, et un tiers sur ce qui est pudiquement appelé des « recettes nouvelles du CEA et de ses filiales », ce qui signifie en clair que vous mettez CEA-Industrie dans l'obligation de prélever sur sa substance. Cela, nous ne pouvons le laisser passer. Je tenais à le relever, comme nous l'avons fait dans le projet de budget de la recherche que vient de présenter M. Fillon.

Au total, l'industrie et la politique industrielle nous semblent dans un piètre état, pour ne pas parler d'autres domaines, et vous ne proposez pas les moyens d'y remédier. Pour cette raison, monsieur le ministre, le groupe socialiste ne votera pas votre budget.

Comme je l'indiquais, le peu de temps dont nous disposons me contraint à des considérations laconiques. Après tout, cela oblige à un effort de synthèse. Je résumerai donc votre budget d'un seul mot : priorité à l'ultralibéralisme, à l'initiative individuelle sans contrôle, à une société dure aux faibles, docile aux puissants.

Toutes les politiques de solidarité industrielles et territoriales sont en baisse. On privilégie à l'excès la rentabilité et la compétitivité sous un habillage de rigueur.

La politique que vous avez choisie, monsieur le ministre, est en fait une politique à courte vue, financée par la mise à l'encan du patrimoine, qui privilégie le clinquant et l'immédiat sur le long terme et la cohésion nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année dernière, intervenant déjà au nom du groupe du RPR, lors de l'examen du projet de loi de finances initiale pour 1994, j'avais d'abord salué la décision du Premier ministre de créer un grand ministère de l'industrie et du commerce extérieur, de la poste et des télécommunications et de l'espace. Une approche commune me paraissait depuis des années souhaitable, tant les problématiques respectives étaient imbriquées.

Il y a un an, j'avais aussi salué l'action propre du ministre lui-même, Gérard Longuet, action qui se mesurait moins en moyens budgétaires que par la volonté politique affichée, par les impulsions données et par les négociations menées. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, fut un très grand ministre, un ministre lucide et efficace. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Gayssot. Il a des amis !

M. François Grosdidier. Il aura su marquer son passage, qu'il s'agisse du GATT, de la loi sur la contrefaçon ou de bien d'autres domaines, en menant une politique en rupture avec le laisser-aller et le laisser-faire qui avaient caractérisé la gestion socialiste, n'en déplaise à M. Bataille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si le budget, dont nous débattons aujourd'hui, est modeste en chiffres, il n'en correspond pas moins aux domaines les plus importants et les plus vastes, où se joue l'essentiel. Car l'essentiel, c'est bien la part de notre pays dans la production mondiale. Cette question conditionne tout le reste, l'activité de nos entreprises, la prospérité de nos concitoyens, les moyens de l'Etat, la cohésion sociale et le rayonnement de la France.

Nous savons que toute l'action du Gouvernement est sous-tendue par l'objectif du redressement. Compte tenu des déficits dont il a hérité et d'une conjoncture dramatique, 1993 ayant été une année de récession, la poursuite de cet objectif exige une extrême rigueur. Il est certain que notre appareil productif et commercial ne pourrait que profiter d'un contexte macro-économique assaini et rasséréiné. Ce budget est marqué par la volonté du Gouvernement de maîtriser les déficits publics et d'appliquer très strictement les orientations de la loi quinquennale sur les finances publiques. Ce sont là des orientations que nous approuvons et qui s'inscrivent dans une volonté qui unit la majorité parlementaire et le Gouvernement.

L'appréciation que je porterai sur le budget de votre département ministériel sera peut-être plus nuancée. Je note des efforts, mais aussi, par rapport au budget de 1994, des relâchements.

Le Lorrain que je suis s'inquiète de l'amputation de 2 milliards de francs de la subvention aux Charbonnages de France. Vous me répondrez certainement qu'il ne s'agit que d'une présentation comptable et budgétaire, que cette réduction ne changera pas les moyens mobilisables par les Charbonnages de France pour l'exploitation et les investissements et que les comptes de Charbonnages de France seront équilibrés, comme chaque année, par un emprunt qui sera entièrement garanti par l'Etat. Vous concluez certainement en disant que l'intervention de l'Etat se trouve donc accrue en termes de garanties, ce qui compense la diminution de la subvention. C'est vrai, monsieur le ministre ; il n'en demeure pas moins qu'elle alourdira la charge de la dette des Charbonnages de France. L'entreprise va devoir payer plus d'intérêts dans les années à venir, alors même qu'elle aura à investir, non pas pour conserver les choses en l'état, monsieur Bataille, mais dans les activités nouvelles de substitution que mène le groupe.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. Christian Bataille. On les attend, les activités nouvelles ! On ne les voit pas beaucoup venir !

M. François Grosdidier. En tout état de cause, ce n'est pas, monsieur le ministre, le signal le plus positif que l'Etat devait donner à la conclusion du pacte charbonnier.

Je constate, en revanche, une évolution favorable des crédits à la reconversion industrielle, plus 4,9 p. 100, et à la recherche industrielle, plus 3,3 p. 100. Par contre, je comprends mal la réduction de 5 p. 100 des crédits de l'ANVAR.

J'avais salué, l'année dernière encore, l'effort du ministre pour ramasser, réunir, rationaliser, l'ensemble de ses moyens centraux. Vous poursuivez dans cette direction : réduction d'effectifs dans l'administration centrale, mais accroissement dans la formation, à l'Ecole des mines, et dans les services déconcentrés, avec la création de quarante postes de contrôleurs techniques auprès des DRIRE. Bravo ! En revanche, je souhaite vous faire part de notre forte préoccupation sur deux points.

Premièrement, je regrette la baisse des crédits consacrés aux actions de développement industriel régional. Ces dotations, à la disposition des DRIRE, bénéficient principalement aux PMI sur l'ensemble du territoire. Nous les avions augmentées l'année dernière ; je m'en étais félicité. Je ne peux que regretter leur diminution pour 1995 et noter une évolution contraire à notre souci de reconquête du territoire.

A cet égard, je déplore aussi la disposition de la première partie de la loi de finances modifiant le taux de la TVA sur le gaz et l'électricité. Je m'inquiète des consé-

quences sur les particuliers et sur les communes disposant de leur propre régie municipale. Cet alourdissement de la TVA, qui ne sera pas compensée par ailleurs comme pourrait l'être la TVA sociale, aura des conséquences économiques sur la consommation des ménages et sociales sur les familles les plus modestes.

Deuxième forte préoccupation : les crédits du commerce extérieur. Leur évolution me paraît globalement négative. La faiblesse des dotations affectées au CODÉX, au CFCE, au CFME ou à l'Agence pour la coopération industrielle et technique ne répond pas exactement à notre attente ni aux besoins de notre pays. Le débat sur le GATT a révélé à l'opinion toute l'importance des enjeux du commerce extérieur, là où se joue l'essentiel, comme je l'indiquais en introduction.

Il est vrai que les résultats du commerce extérieur dépendent moins des crédits affectés au département ministériel correspondant que des performances de nos entreprises et des termes de l'échange.

A cet égard, l'action du Gouvernement, du Premier ministre, des ministres Alain Juppé et Gérard Longuet, a permis un véritable basculement de tendance. Je ne veux pas retracer l'historique des négociations du GATT mais simplement rappeler que l'intervention des gouvernants français sur ce dossier à partir du printemps 1993 a inversé le cours des choses.

Il faut désormais accentuer la pression sur nos partenaires pour que la nouvelle Organisation mondiale du commerce se traduise dans la réalité et qu'à défaut, ou en attendant, l'Union européenne puisse répondre aux agressions commerciales avec la même force et la même promptitude que nos concurrents.

Pour que les termes de l'échange soient plus favorables à nos entreprises, il faut non seulement des règles juridiques enfin équitables et effectives, une mise en œuvre objective, mais aussi une organisation interne à notre société qui ne pénalise pas notre appareil productif par rapport à la concurrence internationale.

Dans l'économie ouverte qui est la nôtre aujourd'hui, frappée par le chômage, lui-même accru par un phénomène de délocalisation qui s'amplifie, il faut révolutionner tout notre système de prélèvement.

Le budget des prestations sociales, devenu au fil des temps le plus important des budgets publics, pèse quasi exclusivement sur la production et, parmi les facteurs de production, uniquement sur le facteur « travail ».

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner des handicaps qui pèsent sur notre compétitivité et encore moins se demander pourquoi, dans ses arbitrages, le chef d'entreprise français privilégie trop souvent la machine au détriment de l'emploi, même quand cet arbitrage est contestable.

La première réponse à apporter est sans doute l'augmentation de la TVA, compensant une diminution des cotisations sociales. Nous pouvons passer immédiatement à 20 p. 100 dans le cadre de l'Union européenne. Au-delà, il nous faut convaincre nos partenaires et voisins de jouer la TVA plus que les charges sociales. Ce serait ainsi toute la compétitivité européenne qui serait renforcée par rapport au reste du monde.

Pour ce que la TVA ne pourra financer, il faut réfléchir aux moyens de remplacer les cotisations « employeur » par un prélèvement sur le chiffre d'affaires ou les bénéficiaires, ou une combinaison des deux, et remplacer les cotisations « employé » par de la CSG qui pourrait à terme fusionner avec l'IR.

Ce sont là des pistes qui ne sont certes pas encore éclaircies et qui peuvent se révéler complexes. Par exemple, on ne peut pas fixer la contribution des entreprises au budget des prestations sociales de la même façon en prélevant la même proportion sur le chiffre d'affaires.

En effet, il serait suicidaire de traiter à l'identique l'entreprise fortement capitalistique, totalement tournée vers l'exportation, par exemple la sidérurgie, et l'entreprise fortement employeuse et nullement concernée par la concurrence internationale, comme les hypermarchés. Mais quelle que soit la complexité de ces pistes, nous n'avons pas d'autre choix que de les explorer et de les suivre car le système actuel, s'il est maintenu en l'état, sera lentement mais inéluctablement fatal à notre économie et donc à notre société. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A cet égard, monsieur le ministre, je ne peux sincèrement pas m'empêcher de dire le mal que je pense du relèvement du plafond de la taxe professionnelle. Quels que soient les arguments financiers, l'effet psychologique est désastreux. Le message est reçu comme la consigne : n'embauchez pas, n'investissez pas. Nous avons trop souligné les aspects pervers de cet impôt pour ne pas le modifier autrement qu'à la baisse en attendant de trouver une formule de substitution.

Cette disposition renforce encore ma conviction qu'il faut, à destination des agents économiques, des signaux très forts. Celui que vous avez adressé aux particuliers pour qu'ils investissent dans l'automobile a été entendu. Le Gouvernement pourrait prolonger et amplifier cet effet en offrant le même type d'aide, sous des formes différentes peut-être, qu'il s'agisse d'une prime ou d'une aide fiscale pour l'achat de véhicules industriels, d'engins de chantier ou agricoles. L'effet de levier serait comparable. Il y a bien d'autres déclics à provoquer dans ce domaine, comme l'action sur les taux d'intérêt dont parlait Franck Borotra, domaine où la psychologie, en dépit de toutes les théories économiques, compte bien plus que toute autre chose.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien.

M. François Grosdidier. Dans votre département ministériel plus que dans les autres encore, vous serez estimé moins pour la quantité des fonds dont vous disposez que pour votre qualité et celle de vos collaborateurs, pour votre lucidité, votre justesse d'analyse au fond et dans les méthodes, votre fermeté et votre capacité à convaincre vos partenaires ministériels et les acteurs de la vie économique et industrielle français, mais aussi européens et extracommunautaires.

Plus que toutes les qualités techniques, c'est du caractère qu'il vous faudra d'abord. Je vous souhaite beaucoup de courage.

L'ensemble du groupe RPR vous fait confiance et approuve votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaysot.

M. Jean-Claude Gaysot. Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez est en régression de 7,4 p. 100 sur celui de 1994 et de 9 p. 100 pour les autorisations de programme. On nous dit que le recul n'est que de 3,2 p. 100 par rapport aux crédits effectivement disponibles l'an dernier. En quelque sorte, si votre gouverne-

ment avait rogné davantage encore les crédits, vous nous diriez que votre budget est en progression ! Ce n'est pas sérieux.

L'amputation des dépenses prévues pour la construction navale, les Charbonnages de France, l'ANVAR, les choix dangereux faits pour Charbonnages de France, pour le Commissariat à l'énergie atomique, EDF, La Poste et les télécommunications, la politique spatiale et le développement industriel régional témoignent de cette orientation nocive.

Je sais bien que M. Longuet, votre prédécesseur, expliquait que le plus important à ses yeux n'était pas le budget, mais la réussite des entreprises françaises et leurs succès à l'exportation. On en a beaucoup entendu parler cet après-midi ! Dit autrement : le budget n'est pas terrible, mais tout irait bien dans le royaume de la politique industrielle française.

Que votre budget ne soit pas bon, c'est une évidence, mais ne dites pas que la France a une industrie en bonne santé.

Certes, et c'est peut-être de cela que vous voulez parler quand vous évoquez la reprise ou la bonne santé des entreprises, les grands groupes et les intérêts privés sont plus profitables aujourd'hui. En 1980, le taux de rentabilité du capital était de 10,3 p. 100 ; il atteignait 14,2 p. 100 en 1993. Ce redressement est le plus important de tous les grands pays capitalistes.

En 1993, les entreprises ont bénéficié de 100 milliards de fonds publics et leurs profits bruts se sont élevés à 1 204 milliards. Ils devraient encore augmenter en 1994. Au premier trimestre de cette année, les entreprises atteignaient un taux d'autofinancement de 113 p. 100, alors que l'investissement productif ne progressait que de 0,1 p. 100.

De 1980 à 1993, l'industrie a perdu 1,2 million d'emplois, et, en 1993, le recul des emplois industriels a été plus ample que celui observé pour l'ensemble de l'économie. L'an dernier, 165 000 postes de travail ont disparu.

Evidemment, ce massacre des emplois est allé de pair avec un recul prononcé de la contribution de l'industrie à la création de richesses dans notre pays, cette perte de richesses correspondant à l'équivalent de 600 000 emplois payés à hauteur de deux fois le SMIC.

Prenant appui sur la politique de « désinflation compétitive » qui, pour maintenir le franc accroché au mark, écrase salaires et emplois, les industriels ont bénéficié de prix à l'importation relativement plus faibles. L'industrie française achète de plus en plus de composants importés pour fabriquer des produits qu'elle cherche par-dessus tout à vendre à l'étranger.

Des pans entiers ont vu s'accroître la pénétration étrangère. Le taux est passé entre 1989 et 1993 de 41 à 43 p. 100 pour les biens d'équipement, de 39 à 45 p. 100 pour le matériel électrique et électronique professionnel, de 4 à 27 p. 100 dans le matériel ferroviaire roulant, de 38 à 50 p. 100 dans le textile-habillement. J'arrête là la liste des dégâts que les salariés dans les entreprises, dans les régions, vivent au quotidien.

La lecture du programme de convergence 1993-1997, rédigé par le gouvernement français lui-même et remis par le ministre de l'économie à la Commission de Bruxelles au mois de novembre 1993, est à cet égard très instructive. Ce programme note que la France connaît « une évolution des coûts salariaux parmi les plus modérées des pays industrialisés », qu'elle vient de se doter d'une loi quinquennale permettant « une réforme en profondeur du fonctionnement du marché du travail », dans

le sens d'une « plus grande flexibilité », comme le notait récemment, également, l'Institut social européen, que les « mesures de soutien à l'emploi » sont « sélectives » et « concernent d'abord les entreprises, sur lesquelles se concentre l'essentiel de l'effort financier de l'Etat ». Merci pour elles !

Engagement est pris que le profit - mais on parle de « profitabilité » - progressera du fait de « l'amélioration du taux de marge liée à la faible évolution de la masse salariale ». Il n'y a guère de paragraphes où n'apparaisse la promesse d'une « progression modérée du revenu des ménages », d'une « évolution moins rapide du pouvoir d'achat des prestations sociales », etc. Or on sait bien qu'il ne peut y avoir de véritable reprise économique sans évolution de la demande intérieure, et l'augmentation de la TVA pour les abonnements d'EDF va peser encore sur la consommation.

Citons aussi l'engagement de faire « une des priorités essentielles » de la privatisation des vingt et un groupes publics du secteur concurrentiel, et ce parce que les divers contrôles auxquels sont soumises les entreprises du secteur public sont autant de freins aux partenaires, notamment étrangers. « Une fois privatisée, l'entreprise peut en toute liberté faire appel aux marchés financiers ». Quelle clarté dans les objectifs !

Voilà sur quoi votre gouvernement s'est engagé auprès de Bruxelles. Vous a-t-on informé, monsieur le ministre, de l'existence de ce document ?

Concernant l'avenir du secteur public et nationalisé, les ambitions du Gouvernement sont sans ambiguïté : toute la richesse économique publique doit tomber dans l'escarcelle du secteur privé.

S'inscrit dans cette politique l'asphyxie financière du Commissariat à l'énergie atomique. Faute de moyens publics, le CEA est conduit à se transformer en un prestataire de services à la disposition de donneurs d'ordres industriels.

Concernant La Poste, les orientations du projet de contrat de plan pour 1995-1997 ne dérogent pas à ces orientations. La gestion séparée des activités du courrier, de la messagerie et des services financiers mettra fin à la mission sociale d'intérêt général de La Poste. Alors que 7 500 agents partent à la retraite tous les ans, le plan ne prévoit de recruter que 2 000 salariés.

A France Télécom, la privatisation gagne du terrain. En témoigne la création d'une filiale commune entre France Télécom et Deutsche Telekom en décembre 1993, l'accord avec le groupe privé américain Sprint, la logique de gestion privée dans tous les domaines, et 40 000 emplois devraient disparaître avant quatre ans.

Tout démontre que les privatisations se font contre l'emploi et qu'elles ne servent pas au développement de l'outil industriel du pays. Selon un rapport publié par le *Financial Times* en mai dernier, le coût des privatisations se solderait par 800 000 chômeurs supplémentaires en Europe, dont 290 000 rien que pour la France.

Les Charbonnages de France, déjà lourdement endettés, subissent une amputation de leur subvention de 2 milliards de francs et devront recourir à l'emprunt. Par le biais d'un endettement massif, l'Etat contraint cette entreprise à s'orienter vers les seules activités rentables que sont la production de l'électricité et l'ingénierie. M. Longuet déclarait que l'Etat assumerait la charge de la dette. Faut-il penser que la Commission de Bruxelles exigera en contrepartie la privatisation de CDF ? En difficulté pour opérer une privatisation frontale du service public de l'énergie, le Gouvernement adopte diverses stratégies, dont fait partie le pacte charbonnier, pour briser la

coopération existante entre EDF et GDF et les rendre concurrentes. Une brèche serait ainsi ouverte dans le monopole public de la production d'électricité.

C'est cette politique-là qui crée le chômage massif, désertifie des régions, délocalise les activités et bouche l'avenir à la jeunesse. En cassant les potentialités humaines, vous cassez aussi l'efficacité.

En effet, si la productivité apparente du travail est en net progrès, pour le capital, l'écart est au contraire négatif. Profits, fonds publics, crédits sont détournés d'une utilisation favorable aux salariés, au développement de la France et de la coopération internationale. L'essentiel des sommes alimentent la croissance financière des capitaux, et cet argent manque aux activités. On le voit d'ailleurs avec votre politique concernant le CNES et l'Agence spatiale européenne, qui a conduit à l'arrêt de plusieurs programmes majeurs.

Si progressent les investissements à l'étranger au détriment de la base nationale et les placements en Bourse au détriment des investissements matériels et immatériels utiles, dans le même temps les efforts technologiques et les innovations des grands groupes privés sont notoirement insuffisants. En France, dix-neuf secteurs importent plus de 30 p. 100 de leur technologie !

Nous sommes, parmi les pays développés celui dont le taux de recherche financée par le secteur privé est le plus faible.

Croissance financière des capitaux, inefficacité des investissements matériels, privatisations, insuffisance des efforts de recherche-développement, recours systématique aux importations, écrasement des salaires et de l'emploi : le cocktail est réuni pour des affaiblissements majeurs de notre industrie.

Rompre avec ces orientations en utilisant autrement l'argent des profits, des fonds publics et des crédits devient une ardente obligation. La lutte pour l'emploi converge avec l'action de tous ceux qui préfèrent la production réelle à la financiarisation, qui souffrent de la disparition des PMI, qui veulent émanciper l'activité de la domination des marchés financiers, retrouver notre maîtrise nationale pour pouvoir mieux coopérer en France, en Europe et dans le monde.

Sans dégager l'industrie du joug de la finance, on ne peut espérer une croissance au service des hommes, respectueuse de l'environnement et du territoire.

A la recherche exclusive de la rentabilité financière, nous opposons des critères nouveaux d'attribution et d'utilisation de l'argent. Celui-ci doit servir avant tout à accroître les richesses produites et l'emploi. Une telle ambition suppose une fiscalité plus juste.

Il devient impératif de préserver, de développer, de moderniser, et même de reconstruire certains atouts industriels. Sous l'impulsion de l'Etat, les responsables des grands groupes peuvent préparer, en association avec les salariés, les usagers, des projets de développement industriel répondant aux besoins du pays. Les groupes publics, dont les critères de gestion doivent être profondément transformés, ont, dans ce cadre, un rôle très important à jouer.

Nous pensons nécessaire de donner à la recherche-innovation un caractère prioritaire. La fiscalité et le crédit peuvent jouer un rôle incitatif favorable à l'emploi, aux coopérations technologiques et au développement des coproductions.

Votre budget, la politique industrielle de la France ne vont pas dans ce sens. Nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mes chers collègues, porte-parole du groupe de l'UDF, je tiens tout d'abord à adresser toutes nos félicitations à notre collègue José Rossi, qui vient d'être nommé ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Je voudrais également, monsieur le ministre, rendre hommage au travail de votre prédécesseur, Gérard Longuet...

M. Rémy Auchedé. Encore !

M. Gilbert Gantier... qui avait mis en particulier toute son énergie et ses compétences à défendre les intérêts de la France lors de la très importante négociation du GATT.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. Gilbert Gantier. Grâce à son action, nous avons réussi à rétablir la situation de la France, qui apparaissait pourtant bien compromise, il faut s'en souvenir, au mois de mars 1993, quand nous sommes arrivés aux affaires, compromise également par les errements de la Commission de Bruxelles.

Aujourd'hui, personne ne conteste d'ailleurs l'importance des négociations commerciales multilatérales, qui serviront de socle pour les échanges internationaux en cette fin de siècle et au début du prochain.

Je pourrais, dans le cadre de mon discours, évoquer les actions menées par le ministère de l'industrie, dans leur multitude et leur diversité. Mais elles sont difficilement synthétisables. C'est pourquoi je parlerai essentiellement du commerce extérieur, qui constitue un excellent indicateur pour mesurer l'efficacité d'une économie.

Avec ces longues et parfois douloureuses négociations, nous avons pris conscience non seulement que l'économie mondiale est en marche, comme l'a montré la participation de plus de cent pays à Marrakech pour la signature de l'Uruguay Round, mais aussi que la France figure parmi les plus grands pays exportateurs.

Avec 1 600 milliards de francs d'exportations, nous sommes, en effet, le quatrième pays exportateur du monde, après les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. En outre, je tiens à souligner que nous sommes le deuxième exportateur de services dans le monde.

Ainsi, en moins d'un demi-siècle, nous avons relevé le défi de l'ouverture sur l'extérieur. En 1948, nos échanges commerciaux représentaient moins de 10 p. 100 de notre PIB et étaient concentrés avant tout avec des pays en voie de développement et avec nos colonies. Quarante-cinq ans plus tard, le commerce extérieur de notre pays représente près du quart de notre PIB et est réalisé à 80 p. 100 avec des Etats membres de l'OCDE et à 60 p. 100 avec les pays de l'Union européenne.

L'ouverture sur l'extérieur a eu, malheureusement, pour conséquence l'apparition d'un déficit commercial structurel. Pendant ce que l'on a appelé les Trente Glorieuses, les années déficitaires ont, ainsi, été plus nombreuses que les années excédentaires. Or, depuis 1992, la France dégage des excédents commerciaux dignes de l'Allemagne ou du Japon, ce qui mérite d'être souligné. En 1993, le solde commercial a été positif de 82 milliards de francs, soit 50 milliards de francs de plus qu'en 1992. Pour 1994, la balance commerciale devrait être excédentaire d'environ 80 milliards de francs.

Certes, la crise a freiné nos importations, mais il faut signaler que l'Allemagne, notre principal partenaire, a connu en 1993 une contraction de son PIB de deux points, ce qui n'a cependant pas ralenti nos exportations vers ce pays.

En outre, certains pronostiquaient l'effondrement de nos exportations et la disparition de nos excédents après la dévaluation de certaines monnaies importantes comme la livre sterling, la lire et la peseta.

Or, avec deux ans de recul, nous constatons aujourd'hui que la France n'a pas souffert de ces dévaluations. Bien au contraire, nous avons amélioré notre position vis-à-vis du Royaume-Uni, pays avec lequel nous obtenons notre plus fort excédent commercial, 18 milliards de francs - nous sommes en progression de 12 milliards de francs par rapport à 1992. Avec l'Italie et l'Espagne, nous avons également gagné des parts de marché.

Ces dévaluations de certaines devises ont donc prouvé que la France est bien entrée dans ce que l'on pourrait appeler le cercle vertueux des pays à monnaie stable, à monnaie reconnue.

Mes chers collègues, nous suivons, en cela, avec quelques décennies de retard, le modèle allemand. Nous commençons à comprendre que les exportations dépendent plus, pour les pays industrialisés, de la qualité que du prix.

Comment, sinon, expliquer que l'Allemagne, dont les coûts salariaux sont les plus élevés d'Europe et qui a constamment réévalué sa monnaie, enregistre année après année de forts excédents ?

L'Allemagne a accru ses parts de marché grâce à une bonne spécialisation de son économie sur les secteurs porteurs, grâce à une recherche permanente de la qualité et grâce à un puissant effort d'investissement.

En outre, la revalorisation du mark au fil des années réduit automatiquement le coût des importations et augmente les entrées de devises résultant des exportations. Voilà l'exemple qu'il faut suivre !

Au sein d'une économie mondialisée, ultraconcurrentielle, en mutation permanente, les rentes de situation disparaissent. Il ne sert donc à rien d'entrer en compétition avec les pays à bas salaires, pays avec lesquels nous serons toujours en retard d'une guerre, quoi que nous fassions !

M. Jean-Pierre Brard. Défaitiste !

M. Gilbert Gantier. Notre compétitivité doit donc se situer sur les produits de demain, et reposer essentiellement sur notre savoir-faire et sur l'innovation.

M. Olivier Dassault, *rapporteur spécial.* Tout à fait !

M. Jean-Pierre Brard. M. Gantier est le Bazaine du XVI^e !

M. Gilbert Gantier. Faute d'opérer le choix de l'innovation et de l'investissement, nous risquerions fort de perdre les avantages acquis ces dernières années.

Il convient, à ce sujet, de rompre le processus de désinvestissement que la France a connu ces trois dernières années. De 1991 à 1993, l'investissement dans l'industrie manufacturière a chuté de trente points, celui de l'ensemble des entreprises de plus de dix points. Je me réjouis, monsieur le ministre, que, en 1994, cette chute se soit enfin arrêtée. Néanmoins, les entreprises doivent, pour améliorer leur compétitivité, accroître leur effort d'équipement. J'espère que nous réaliserons, et même que nous dépasserons, les prévisions du Gouvernement, qui évalue la croissance de l'investissement à 9,3 p. 100 pour 1995.

Mais, au-delà du problème de l'investissement, les entreprises françaises doivent faire face au défi de la recherche et de l'innovation.

Nous constatons que nos entreprises ne consacrent malheureusement qu'une part insuffisante de leurs ressources à la recherche. La recherche industrielle française est nettement en retrait par rapport à celle de l'Allemagne ou du Japon. En outre, cet effort de recherche est trop concentré sur quelques secteurs et sur quelques grands groupes. Les PME-PMI sont insuffisamment reliées à des centres de recherche. Il faut également souligner et regretter la persistance du fossé qui existe entre la recherche fondamentale - dont la qualité est, pour ce qui concerne la France, reconnue à l'échelle internationale - et la recherche - développement ou la recherche appliquée, qui sont malheureusement un peu moins développées.

Cette situation entrave la diffusion des innovations et ne permet pas d'utiliser au mieux le talent de nos chercheurs.

Je me réjouis que le ministre de l'industrie ait placé au cœur de ses priorités les actions de recherche et d'innovations industrielles. Ainsi, 2,7 milliards de francs sont consacrés à ces missions. Je me félicite également de l'effort entrepris en faveur de l'espace, en particulier dans le domaine des satellites d'observation et de télécommunications.

Je regrette en revanche que, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, le Gouvernement n'ait pas accepté mon amendement sur le crédit d'impôt recherche, qui devrait pourtant constituer l'un des principaux systèmes de soutien à la recherche dans notre pays.

Nous devons prendre conscience que la France aide moins la recherche-développement que ne le font le Japon, l'Allemagne ou les Etats-Unis. Les sociétés Boeing, McDonnell-Douglas, IBM, Texas Instruments, par exemple, bénéficient d'un fort soutien des pouvoirs publics pour lancer de nouveaux programmes.

La France et l'Europe ne doivent pas rester passives face aux Etats-Unis et au Japon, qui utilisent tous les moyens pour gagner des parts de marché.

Je suis donc très favorable à la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce, qui aura parmi ses missions celle de veiller au respect des accords commerciaux.

Le dumping, les pratiques anticommerciales, les contre-façons et les subventions, qui faussent le libre jeu de la concurrence, doivent être impitoyablement condamnés non seulement au sein de l'Union européenne, mais aussi aux Etats-Unis - car ils y existent - et en Asie.

La concurrence internationale ne doit pas se résumer à la seule ouverture des frontières commerciales européennes, ce qui serait tout à fait injuste.

La France, en raison de ses fortes positions, en particulier dans les services de l'agro-alimentaire ou dans les équipements de transports, peut tirer profit de l'Uruguay Round, mais à condition que l'Union européenne soit elle-même un membre actif de l'Organisation mondiale du commerce.

A ce titre, j'aimerais connaître le calendrier de ratification de l'Uruguay Round en France et chez nos principaux partenaires, ainsi que la date d'entrée en vigueur de ce traité.

Dans les prochaines années, l'Asie du Sud-Est deviendra un très grand pôle économique. Or notre commerce extérieur apparaît encore trop centré sur l'Europe. Nous ne réalisons en effet que 5 p. 100 de nos exportations vers les nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-Est,

qui enregistrent des taux de croissance supérieurs à 6 p. 100. Nous croyons à tort que nous sommes déficitaires avec ces pays et que toute relation commerciale ne s'effectue avec eux qu'à notre détriment. En 1993, nous avons pourtant dégagé un excédent de 3 milliards de francs avec ceux que l'on appelle les « dragons » d'Asie du Sud-Est. Avec Hong-kong, notre excédent dépasse même 7 milliards de francs et constitue notre quatrième meilleur résultat.

Ces pays à forte croissance ont des besoins très importants en équipements, en infrastructures, secteurs sur lesquels nous disposons d'avantages comparatifs importants.

Nous devons donc, monsieur le ministre, aider nos entreprises à s'implanter en Asie et développer les échanges avec les pays de cette zone en plein essor, faute de quoi nous risquons de rester repliés sur une Europe vieillissante, dont, bien souvent, les marchés sont saturés.

Actuellement, près d'un salarié sur quatre travaille pour l'exportation en France, et, au cours des cinq dernières années, le commerce extérieur a permis la création de 300 000 emplois. Différentes études ont prouvé que nos entreprises exportatrices créaient plus d'emplois que celles qui n'exportent pas.

Le défi du commerce extérieur n'est jamais tout à fait gagné. Les bons résultats d'aujourd'hui ne conditionnent pas ceux de demain. Les pouvoirs publics doivent, de ce fait, jouer en permanence un rôle de catalyseur dans l'orientation et le développement de nos échanges.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous continuerez avec succès à défendre notre industrie et à faciliter nos exportations, en particulier vers les zones en expansion.

Le groupe de l'UDF votera votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, remercier le groupe du RPR pour avoir cédé, cette année encore, une partie de son temps de parole au président de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Ainsi le Parlement trouve-t-il les moyens de respecter, même d'une manière détournée, une loi qu'il a votée, mais qu'il n'applique pas.

Je regrette, en effet, que le rapport annuel de la Commission ne fasse pas l'objet d'un débat sur le service public tel que l'esprit de la loi le prévoyait.

Je n'ai évidemment pas le temps de développer ici tout ce que j'aurais à dire, mais je tiens à signaler que la Commission supérieure du service public ne partage pas totalement certaines positions des rapporteurs, même si je dois remercier mon ami Claude Gaillard de l'avoir suivie sur de nombreux points.

Elle considère, en effet, que les discussions ne sont pas encore achevées sur des questions qui pourraient paraître tranchées à la lecture des rapports. Je citerai, par exemple, le changement éventuel de statut de France Télécom, l'évolution des effectifs de l'opérateur et les clauses à introduire dans son contrat de plan.

Je ferai la même remarque pour la partie « poste » en matière d'aides au transport de la presse ou de compensation des contraintes d'aménagement du territoire.

Je rappelle que, en 1995, La Poste et France Télécom, les deux opérateurs publics du secteur, contribueront fortement à l'équilibre budgétaire général par des versements nouveaux à l'Etat :

France Télécom, entré dans le droit commun, en versant à la ligne 116 un dividende estimé, pour 1994, à 4,2 milliards de francs, soit 87 p. 100 de prélèvements sur les bénéfices attendus, ce qui est la confirmation que l'Etat est décidément un bien mauvais actionnaire.

La Poste, par l'effet en année pleine, de son assujettissement au taux de droit commun de la taxe sur les salaires.

Je m'étais élevé ici-même, l'an passé, contre cette mesure, et le ministre du budget avait bien voulu en autoriser le report au 1^{er} septembre 1994. Si vous avez ainsi permis, comme nous l'espérons, à La Poste de rétablir en 1994 un équilibre nécessaire à la bonne fin de ses missions de service public, le même objectif d'équilibre pour 1995 reste cependant très préoccupant.

L'année 1994 aura vu également - du moins, je le souhaite pour France Télécom - la signature du contrat de plan des deux exploitants. Nous aurons probablement, en 1995, à nous prononcer sur l'évolution du statut de l'entreprise, mais cet important problème ne doit pas en cacher trois autres, qui pèseraient lourdement sur l'avenir de l'opérateur s'ils n'étaient pas résolus rapidement. Il s'agit de la poursuite de la restructuration tarifaire du téléphone, qui doit être inscrite dans les termes du contrat de plan, et de deux questions communes aux deux exploitants, qu'il faudra bien affronter, quelles que soient les difficultés qu'elle soulèvent : d'une part, le dossier des retraites et de la surcompensation, peu abordé par les rapporteurs, car la discussion sur les finances sociales est, de fait, hors budget ; d'autre part, le poids de la dette, dont une forte proportion date d'avant la réforme, par rapport à des fonds propres insuffisants.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà pu dire sur le nouveau contrat de plan de La Poste. Cependant, au moins deux des chapitres de ce contrat me permettent de faire la liaison avec le budget que nous examinons.

Premièrement, alors que nous venons de signer ce premier contrat de plan - et non le second, comme cela a été dit - permettez-moi de m'inquiéter de voir prévu pour 1995 un crédit de 7,03 milliards de francs pour la rémunération des fonds des CCP, soit 1,12 milliard de moins que ce qui avait été voté pour 1994 en application du taux de 5,5 p. 100. Je ferais sans doute preuve de mauvais esprit en rapprochant cette « économie » de l'arrêt du prélèvement de 1,2 milliard, déjà compensé une première fois par l'accroissement de la taxe sur les salaires. Auriez-vous l'art de faire payer deux fois le même service ? Fixer 7,03 milliards signifie que l'on a déjà prévu d'appliquer le taux de rémunération minimum autorisé par le contrat de plan, soit 4,75 p. 100, alors que, aujourd'hui, l'application du nouveau barème établirait ce même taux à 5,2 p. 100. J'ajouterai que je m'interroge déjà sur le versement effectif des crédits prévus pour 1994. Je souhaiterais obtenir toute garantie à ce sujet.

Deuxièmement, dans un ensemble budgétaire limité par de fortes exigences d'économies, j'ai apprécié l'effort national que représente, au chapitre 41-10, du titre IV, le maintien à 1,9 milliard de la contribution de l'Etat à la couverture du coût du transport de la presse par La Poste. Mais dans la mesure où une telle contribution ne permettrait pas - je le crains - la couverture par l'Etat de l'ensemble des coûts non pris en charge par les éditeurs, elle ne saurait être jugée satisfaisante. Le Premier ministre a indiqué que des parlementaires participeront aux négoc-

ciations qui sont ouvertes entre l'Etat, la presse et La Poste pour établir de nouvelles relations entre les parties. Il me semble que la compétence acquise sur le sujet par la Commission supérieure désigne tout particulièrement, sinon son président, du moins certains de ses membres pour une telle mission.

Par ailleurs, dans ce même chapitre 41-10, à l'article 40, est inscrite la part contributive de la France aux frais d'organismes internationaux essentiels à l'harmonisation mondiale du service postal et des télécommunications.

La demande, présentée pour inscription dans la loi de finances, était de 52 millions de francs, en augmentation, je le reconnais, par rapport au budget de 1994. Mais, d'une part, le règlement de ces contributions présente un caractère obligatoire, la France étant signataire de conventions internationales, et, d'autre part, ces crédits permettent à la direction générale des postes et télécommunications de préparer et de défendre les positions françaises au sein de ces instances internationales.

Les crédits attribués au titre des mesures nouvelles sont un signe positif, mais ils restent notablement insuffisants. Ils représentent en effet la moitié de ce qui était demandé. Peut-être ne mesure-t-on pas suffisamment les conséquences d'une telle situation en termes de désengagement international de la France.

J'en profiterai, mes chers collègues, pour vous demander de ne pas utiliser le terme « service universel » sans précaution ! Il n'a, je vous le rappelle, aucun fondement juridique jusqu'à ce jour.

Je constate, en outre, dans le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, un grand silence qui m'inquiète. Lorsque, voici un an, nous avons interrogé le Gouvernement sur l'avenir de l'enseignement supérieur des télécommunications, dont la voie aurait dû être tracée à l'aube de 1994, il nous a été répondu que rien ne pouvait être fait puisque rien n'avait été inscrit au budget de 1994. Il a donc fallu se contenter d'un décret de prorogation du statut provisoire en attendant l'orientation souhaitée. Allez-vous une nouvelle fois nous placer devant le fait accompli à la fin du mois de décembre ? Des solutions autres qu'une prise en charge totale par l'Etat de cet accord avec les partenaires concernés sont sans doute envisageables. Pouvez-vous nous dire quelles sont à ce jour les propositions du Gouvernement ?

M. Longuet, lors de son audition par la commission de la production et des échanges, a bien voulu me faire savoir qu'il partageait notre appréciation. Nous nous interrogeons, en effet, sur un mode de financement qui impliquerait, selon des modalités non encore définies, non seulement les entreprises relevant du champ d'application des charges d'accès au réseau public de télécommunications, mais toutes celles qui emploient les élèves sortis de ces écoles. De toute façon, nous réaffirmerons qu'il ne saurait être question d'aboutir à une solution qui créerait des distorsions de concurrence entre les entreprises.

Je rappelle aussi que nous attendons la création d'une agence de gestion des fréquences, qui sera l'un des moyens d'optimiser l'usage de cette ressource rare. Je souhaite que les travaux français sur la gestion des fréquences aboutissent rapidement à une réforme du système actuel si elle s'avère nécessaire. Mais je rappelle aussi que la commission sera très attentive aux conséquences des inévitables arbitrages entre préoccupations de nature financière et préoccupations d'aménagement du territoire, de façon à ne pas léser les régions géographiquement moins favorisées.

Enfin, je parlerai, sans que cela puisse vous étonner, des crédits affectés à la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications... et des emplois qui eux, ne l'ont jamais été. Les crédits de fonctionnement sont en diminution depuis la création de la Commission. Le rapport annuel ne permet pourtant pas de conclure à une quelconque diminution d'activité de notre commission, au contraire. Nous travaillons dans d'assez bonnes conditions, monsieur le ministre, et nous vous en remercions, tout simplement parce que nous ne payons pas les factures du loyer que nous devons au titre des locaux que nous occupons ! Vous admettez que l'indépendance de la Commission ne saurait s'accommoder longtemps de cette situation. J'attends donc de votre part confirmation de l'engagement de votre prédécesseur d'abonder les crédits de fonctionnement prévus dans le projet de finances pour 1995 de 150 000 francs et de régler, en 1995, de façon satisfaisante pour tous, le problème du logement de la Commission ainsi que celui du paiement des dépenses de télécommunications engagées par ses membres au titre de leur participation à ses travaux, comme je l'ai toujours souhaité.

M. le président Monsieur Besson, vous avez plus que doublé votre temps de parole !

M. Jean Besson Je termine, monsieur le président.

La Commission attend toujours la création du premier emploi nécessaire à son fonctionnement, et cela malgré de nombreuses questions posées lors des débats budgétaires dans cette assemblée ou au Sénat et malgré de nombreux engagements antérieurs.

Je vous rappelle que le décret du 12 octobre 1990, relatif à la Commission, prévoit explicitement que le ministère chargé des postes et télécommunications « apporte son concours au secrétariat de la Commission, géré par elle ». La situation est devenue d'autant plus surprenante qu'a été instituée une bonification indiciaire au titre de l'« emploi de gestionnaire administratif de la Commission », je ne sais pas pour qui !

Je souhaite que ce budget, dont j'approuve les orientations personnellement et au nom de la Commission, vous permette, monsieur le ministre, d'assurer le bon fonctionnement de vos services et de prendre les initiatives propres à garantir la pérennité d'un service public de haut niveau auquel nous sommes attachés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. François Vannson.

François Vannson. Monsieur le ministre, vous vous en doutez, une réduction budgétaire n'est pas de nature à faciliter nos interventions, mais ce n'est que le résultat d'une situation dans laquelle les marges de manœuvre sont extrêmement restreintes.

Si une politique industrielle ne dépend pas seulement d'un budget, elle peut difficilement prétendre à l'efficacité sans les encouragements et la volonté des pouvoirs publics. Ceux-ci ne font pas défaut, si l'on en juge par les résultats enregistrés par les entreprises françaises tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. La trésorerie est sur la voie du redressement et les carnets de commandes enregistrent une progression régulière.

Au faite de cette consolidation industrielle, nos entreprises ont plus que jamais besoin du soutien et de l'aide de l'Etat. Dans ce cadre, aucune piste de travail ne doit être négligée. Ainsi, il paraît souhaitable de procéder à un allègement des règles de procédure relatives au comité interministériel pour les restructurations industrielles, le

CIRI. En effet, dans une période charnière pour notre appareil industriel, les lenteurs et les contraintes pesant sur ce mécanisme ne peuvent qu'avoir des effets négatifs sur l'emploi. Sur ce sujet, je souhaiterais connaître votre sentiment, monsieur le ministre. Cela dit, je salue les efforts d'aide à la restructuration industrielle - plus 4,9 p. 100 - et à la reconversion des zones sinistrées - plus 11,8 p. 100 - ainsi que ceux consacrés à l'augmentation des aides au développement régional contenues dans le budget que vous présentez.

Je voudrais maintenant évoquer un secteur industriel que je connais bien car il est encore fortement implanté dans ma circonscription; je veux parler du textile-habillement. Il représente près du quart des emplois industriels du département et son implantation correspond à l'ensemble des activités de la filière. Dans la perspective du maintien et du développement de ce secteur, l'investissement apparaît comme le meilleur gage de réalisation de ces objectifs. En effet, la réussite du textile-habillement réside dans la modernisation de ses équipements, seul moyen d'adaptation aux exigences du marché et à la concurrence. Une simplification des conditions d'attribution des aides accordées par l'Etat en matière d'investissement permettrait sans doute de soutenir les efforts des industriels. Le 24 mai dernier, lors d'une réunion avec les professionnels concernés que j'ai provoquée, nous avons été amenés à formuler des propositions.

En outre, les responsables de ce secteur sont confrontés à la hausse des matières premières affectant le prix de revient des produits et au problème croissant de la solvabilité de la clientèle. Pour le résoudre, une proposition tendant à instaurer une provision fiscale pour créances douteuses a été formulée. Cette réforme fiscale permettrait de pallier le coût de ces défections financières.

Enfin, les industriels rencontrés sur le terrain ont insisté sur la nécessité d'un allègement des charges sociales pour les emplois les moins qualifiés et du respect des accords internationaux, en particulier dans les domaines de l'ouverture des marchés, du contrôle et des sanctions des pratiques anticoncurrentielles. A ce propos, il apparaît nécessaire que l'OMC dispose à brève échéance de véritables instruments de police susceptibles de lui permettre de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés. En outre, dans le cadre de cette session budgétaire, les industriels ont fortement interpellé les parlementaires. En effet, après le rejet de la mesure de déplafonnement de la taxe professionnelle par la commission des finances, il semblerait que l'on s'oriente vers son adoption avec un nouveau plafond à 140 millions. Une telle disposition aurait incontestablement des incidences néfastes sur notre tissu industriel, et ce pour trois raisons. Elle taxe l'emploi et l'investissement des industries. Elle instaure un seuil de rupture ce qui, à mon sens, est toujours pervers. Enfin, elle ne tient pas compte du fait que nos industries sont confrontées à une concurrence internationale féroce. Il m'apparaîtrait donc plus raisonnable de maintenir le plafonnement à 3,5 p. 100 et d'instituer un taux plancher de 1 p. 100.

Sur ces différents points, j'aimerais connaître votre sentiment, monsieur le ministre. Je tiens à vous assurer de tout notre soutien lors du vote de votre budget qui traduit la volonté du Gouvernement de soutenir et d'accompagner la reprise économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Vannson, vous respectez si bien le temps qui vous est imparti qu'on aurait envie de vous redonner la parole! (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Mesdames, messieurs les députés, au moment où je m'exprime pour la première fois à cette tribune au nom du Gouvernement, ma première pensée sera pour mon prédécesseur, Gérard Longuet, qui a exercé les fonctions qui me sont aujourd'hui confiées avec beaucoup de compétence, d'autorité et de rayonnement, chacun s'est plu à le reconnaître dans ce débat.

Une lourde tâche, une lourde responsabilité me sont confiées, que j'essaierai d'exercer au cours des mois à venir avec l'enthousiasme et la conviction qui doivent correspondre à l'importance des missions en cause. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Permettez-moi également de rendre hommage à la qualité du travail réalisé par les différents rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune. Au nom de la commission des finances, de la commission de la production et de la commission des affaires étrangères, ils ont exprimé des points de vue qui se sont remarquablement complétés et qui seront d'un grand secours pour éclairer plus encore le travail de mon ministère.

M. Jean-Pierre Brard. Au fait!

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je citerai M. Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances pour l'industrie et les postes et télécommunications; M. Borotra, rapporteur pour avis de la commission de la production pour l'industrie; M. Gaillard, dont le porte-parole fut l'éminent M. Saint-Ellier, par ailleurs rapporteur de la même commission pour le commerce extérieur; M. Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances pour le commerce extérieur; enfin Mme Moreau qui, avec l'expérience et la conviction qui sont les siennes, a apporté un éclairage particulièrement vivant du dossier qu'elle nous présentait au nom de la commission des affaires étrangères.

J'entends donc vous dire comment je vois moi-même les choses, après la courte période que je viens de vivre à la tête de ce ministère, qui rassemble des tâches et des missions importantes. Il s'agit en effet à la fois de mettre en œuvre les grandes options du développement industriel de notre pays; de développer les initiatives et de suivre de près, au niveau tant de la réglementation que de la régulation, ce qui concerne le grand secteur de France Télécom et La Poste. Il s'agit enfin du commerce extérieur. L'importance de ces missions nécessite un travail réalisé en synergie par une équipe qui a appris à aimer ce ministère unifié et porteur d'une grande réussite pour l'avenir.

Je commencerai par les chiffres, que vous avez relevés les uns et les autres; c'est l'essentiel puisque c'est du budget que nous parlons aujourd'hui. Mais je voudrais aussi élargir notre réflexion commune en examinant les évolutions possibles des grandes administrations qui sont aujourd'hui en cause.

Les chiffres globaux du budget donnent au ministère les moyens d'intervention nécessaires sur les terrains qui sont les siens. La présentation de ce budget associée, d'une part, le budget de l'industrie et des postes et télé-

communications doté de 28,2 milliards de francs, d'autre part, le budget du commerce extérieur, lui-même éclaté entre les services financiers pour les moyens de fonctionnement et le financement des organismes liés au commerce extérieur, les charges communes et les comptes spéciaux du Trésor, soit 13 milliards en dépenses ordinaires et crédits de paiement. Il s'agit donc d'un ensemble de plus de 40 milliards et de 37 milliards en masse strictement budgétaire, si l'on enlève l'enveloppe de 4 milliards de prêts du Trésor figurant sur un compte spécial. Ne sont pas comptabilisées, en revanche, les dotations en capital - 8 milliards en 1995 - qui s'ajoutent aux 21 milliards décidés depuis la mi-1993 dont une partie a profité à des entreprises industrielles.

Après un an et demi de fonctionnement de cet ensemble, l'opinion générale est que ce rapprochement des différents ministères est judicieux. Et je le crois également aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que les attributions qui sont les miennes recouvrent des technologies communes à nos industries de pointe - l'électronique, l'informatique, les télécommunications et l'espace - qui étaient dispersées entre trois ministères différents. Mais surtout - c'est l'essentiel - l'industrie française ayant un caractère international appelé à s'accroître encore, il aurait été peu compréhensible que l'Etat porte sur nos industries, d'un côté un regard national et, de l'autre, un regard international par l'intermédiaire du commerce extérieur. Le ministère que m'a confié le Premier ministre est donc représentatif des réalités de l'économie moderne.

Comment ce budget évolue-t-il entre 1994 et 1995 ?

M. Jean-Pierre Brard. Mal !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il n'y a pas de discussion possible, il enregistre une baisse.

M. Jean-Pierre Brard. Difficile de la nier !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Néanmoins, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi de distinguer entre différents chiffres. Le rapporteur de la commission des finances s'est déjà attaché à donner ces explications, mais je voudrais y revenir un instant.

Tout d'abord, de loi de finances à loi de finances, entre 1994 et 1995, la baisse est de 7,3 p. 100 si l'on prend en compte les dépenses ordinaires plus les crédits de paiement qui reflètent la véritable capacité financière du ministère.

Si, au montant global des crédits du ministère, on ajoute les transferts de crédits du ministère de la défense, qui interviennent en début d'année et qui servent à financer la recherche duale, c'est-à-dire la recherche civile avec des fins également militaires du Centre national d'études spatiales, la baisse des crédits se réduit à 5,3 p. 100. Ces transferts - 400 millions de francs en 1994 - vont, en effet, s'élever à 982 millions de francs en 1995.

Si l'on fait, maintenant, le raisonnement sur la base des crédits effectivement disponibles, il faut alors déduire des crédits initiaux de 1994 les annulations intervenues en cours d'année. On arrive alors à un chiffre moins défavorable : 3,5 p. 100.

Enfin, et c'est important, un comité interministériel s'est réuni au début du mois d'octobre sur la politique spatiale. A cette occasion ont été décidées les modalités de financement de deux nouveaux programmes spatiaux : SPOT 5 dans le domaine de l'observation et STENTOR dans celui des télécommunications.

Le financement de ces deux projets, pour un montant de 700 millions de francs, sera budgété dans le cadre de la loi de finances rectificative à la fin de l'année. Les moyens du ministère en faveur de la politique spatiale s'en trouveront donc accrus de manière significative.

M. Borotra a évoqué les insuffisances du budget et l'on peut reconnaître avec lui qu'il y a une certaine débudgétisation au titre VI, s'agissant du budget d'intervention du CEA. Toutefois cela concerne en réalité le budget de mon collègue ministre de la recherche. C'est la même chose me direz-vous. Examinons donc la situation de plus près. On a besoin de un milliard de francs : 368 millions de francs proviendront du ministère de la défense, 300 millions du produit des privatisations et 300 millions de la trésorerie disponible de CEA-Industrie, qui s'élève aujourd'hui à 950 millions de francs. La mobilisation ne devra pas dépasser ce niveau pour permettre de faire face aux différents besoins de certaines filiales du CEA, SGS-Thomson et Sopha Médical par exemple. Ces 300 millions de francs devront provenir de ce qui est disponible et ne pas entraîner des dividendes exceptionnels qui seraient payés par Framatome ou la Cogema.

Dans tous les cas de figure, ce budget est un budget rigoureux, qui participe à l'effort engagé par le Gouvernement dans son entier pour maîtriser les déficits publics et respecter la loi quinquennale sur les finances publiques que vous avez votée et que le Gouvernement se voit bien sûr contraint d'appliquer puisqu'il l'a lui-même proposée.

M. Jean-Claude Gayssot. Nous, on a voté contre !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. On peut ajouter que deux économies budgétaires expliquent une grande partie de l'écart constaté entre 1994 et 1995. Il s'agit, en premier lieu, des crédits à la construction navale, en baisse de 113 millions de francs, pour lesquels le niveau de la dotation dépend de celui des commandes. Mais, j'ai eu le plaisir d'annoncer la semaine dernière, dès ma prise de fonction, que l'Etat accompagnerait une commande de deux paquebots aux Chantiers de l'Atlantique. Vous le voyez bien, ce budget permettra de garantir le niveau d'activité des chantiers navals. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il s'agit surtout de la subvention à Charbonnages de France, dont la forte diminution n'aura pas d'incidence sur la bonne marche de l'entreprise, vous vous êtes accordés à le reconnaître.

En 1995, comme chaque année, le besoin de financement sera satisfait par la combinaison de la subvention d'Etat et de l'emprunt garanti par l'Etat, et le recours à l'emprunt permettra d'équilibrer les comptes.

Par ailleurs - et c'est un élément important -, le pacte charbonnier national vient d'être signé par une très large majorité des partenaires sociaux de Charbonnages de France puisque, je viens de l'apprendre en séance, la CGC-ETAM vient de s'y associer. Donc, à ce jour, tous les syndicats, sauf la CGT, ont signé le pacte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est une très grande nouvelle. Le pacte trace les nouvelles orientations de la politique charbonnière française. Celles-ci

consistent à garantir l'emploi de chaque agent de Charbonnages de France et des houillères de bassin jusqu'à ce qu'ils puissent avoir accès à une mesure d'âge.

L'extraction charbonnière française prendra fin en 2005, le personnel de l'entreprise étant alors employé dans les métiers d'avenir du groupe Charbonnages de France et notamment la production électrique.

Il s'agit donc d'un effort considérable fait par l'Etat. J'ai cru comprendre que certains le trouvaient important. En tout état de cause, personne ne pourra contester, me semble-t-il, l'effort de solidarité nationale ainsi accompli en faveur d'un secteur en difficulté depuis de longues années.

Du reste, non seulement le Gouvernement a décidé de maintenir en 1995 le niveau d'investissements de 1994, mais il va autoriser, dès le prochain conseil de direction du FDES, le programme d'investissements pluriannuel de modernisation des centrales électriques de Charbonnages de France.

Le groupe est donc devenu un groupe industriel d'avenir. Je voudrais profiter de cette occasion pour confirmer solennellement, devant les députés des régions charbonnières et des 16 000 mineurs de charbon français, l'engagement du Gouvernement de garantir l'emploi de tous les agents de Charbonnages de France jusqu'aux mesures d'âge, à savoir les retraites naturelles, les retraites anticipées, les congés charbonniers et le soutien au groupe pour toute période à venir.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je dois ajouter que je recueille aujourd'hui le fruit d'une politique qui a été largement celle de mon prédécesseur sans l'action tenace duquel cette règle durable pour l'avenir du Charbonnage de France n'aurait jamais pu être définie, avec l'accord du Gouvernement tout entier, bien sûr. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et, du Centre.)*

Au total, si l'on retire cette baisse quelque peu fictive des crédits de subvention en faveur de Charbonnages de France, le budget est en hausse - un peu moins de 3 p. 100 - aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, et je le dis parce que c'est la réalité, même si certains qualifient ce calcul de construction hasardeuse.

M. Jean-Pierre Brard. C'est comme ça que l'on fait ressembler des vessies à des lanternes ! *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le ministre de l'industrie et des télécommunications et du commerce extérieur. Je vous laisse la responsabilité de votre appréciation, cher monsieur !

M. Pierre Lang et M. Denis Jacquat. Pour le charbon, on vous a vu à l'œuvre, monsieur Brard !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. On en a perdu de l'argent !

M. Denis Jacquat. La CGT ne va même pas au charbon !

M. Jean-Pierre Brard. Parlez donc de ce que vous connaissez.

M. Denis Jacquat. Je suis un élu de Lorraine !

M. Jean-Pierre Brard. On voit comment vous la défendez !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues, un échange humoristique, soit, mais qu'il soit bref !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. La partie « commerce extérieur » présente des évolutions généralement peu significatives étant donné la part qu'y occupent le coût de l'assurance crédit gérée par la COFACE pour le compte de l'Etat, ainsi que la masse des crédits dits « évaluatifs » dont le montant est ajouté en cours d'année suivant les besoins. En dépenses ordinaires et autorisations de programme, la baisse de 5,5 p. 100 des crédits est largement imputable à la baisse de l'ensemble des prêts du Trésor sur compte spécial du Trésor. C'est également le cas pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement où la baisse atteint 11 p. 100, elle aussi principalement en raison de la diminution des prêts du Trésor de 21 p. 100, due elle-même à l'augmentation des remboursements sur les prêts consentis il y a quelques années.

Ainsi, le ministère - me semble-t-il - dispose des moyens d'intervention sur les terrains qui sont les siens dans une économie libérale : la scène européenne et internationale, le soutien aux entreprises, en particulier aux PME, et aux hautes technologies ainsi qu'à la gestion du patrimoine de l'Etat. Nous n'allons pas longuement en parler, parce que ce budget n'est pas, loin de là, toute l'activité du ministère, et c'est de celle-là que je voudrais maintenant vous parler, en vous disant d'abord quelques mots du budget et de son environnement économique.

La reprise économique est là, c'est incontestable, et vous avez été nombreux à le dire.

Les derniers chiffres publiés la semaine dernière le confirment : en juillet et août derniers, c'est un bond de 2,5 p. 100 qu'a enregistré la production industrielle française. Pour 1994, la croissance devrait atteindre 2,2 p. 100, les créations d'emplois se situent entre 180 000 et 200 000.

La reprise a depuis plusieurs mois un moteur, l'exportation. C'est incontestable. Il faut maintenant que l'investissement, ce qui est déjà en partie le cas, ainsi que la consommation prennent le relais.

Ce contexte économique n'autorise pas une forte progression de la dépense publique. Il commande d'être rigoureux même si, dans quelques domaines, certains demandent à l'Etat un vigoureux coup de pouce. Les actions qui sont financées sur le budget de mon ministère correspondent aux priorités du Gouvernement : je pense notamment aux mutations et aux reconversions industrielles, à la recherche industrielle et aux hautes technologies, ou au soutien à l'investissement qui est nécessaire pour soutenir la reprise de l'activité économique dont je parlais il y a un instant. C'est là que se situent les véritables marges de manœuvre du ministère.

Quel plus bel exemple, en matière de soutien à la relance économique - et M. Gantier l'a souligné avec force, lui qui a largement coopéré aux choix qui ont été faits dans ce domaine - que la prime à la reprise des véhicules de plus de dix ans ? Cette mesure a permis d'enregistrer 350 000 commandes, dont 200 000 qui n'auraient pas eu lieu sans prime. En grande partie grâce à cette mesure, qui sera valable jusqu'au 30 juin 1995, les immatriculations ont augmenté de 13,8 p. 100 sur la période de janvier à septembre 1994 par rapport à la même période de l'an dernier.

Au-delà de ce budget, s'expriment les ambitions de ce ministère.

C'est d'abord une mobilisation forte sur la scène internationale : la prise en compte des enjeux internationaux est fondamentale. Il s'agit de ne pas perdre dans les négociations internationales ce que nos entreprises sont capables de gagner sur les marchés.

Une autre grande ambition, c'est de remettre de l'ordre dans le patrimoine industriel important qui est celui de l'Etat : les cessions d'actifs du secteur public sont un élément essentiel et, bien entendu, au premier chef, la politique de privatisation. Mais il y a aussi toute une réflexion à mener sur la nécessaire constitution de groupes industriels de taille mondiale et, sur ce point, l'effort sera suivi de près par le ministère.

Ma troisième priorité, mais cette préoccupation est partagée, dans leur action, par plusieurs de mes collègues du Gouvernement, c'est d'améliorer l'environnement économique et financier des entreprises. J'y contribuerai dans le secteur qui m'a été confié, par une politique continue en faveur de la formation, de la qualité et de l'aménagement du territoire.

Troisième piste de réflexion, après les chiffres, après l'environnement économique : l'ouverture internationale, qui est à l'évidence une chance pour notre industrie.

Je voudrais insister en premier lieu sur la nouvelle donne internationale et l'Europe.

La nouvelle donne internationale, je peux la résumer de deux mots : guerre économique. Deux facteurs l'expliquent. D'abord, il n'y a plus de division internationale du travail stable. Ensuite, cette concurrence est souvent inégale. C'est parce que nous voulons maintenir nos niveaux de vie et notre système de protection sociale que nous avons demandé dans les négociations du GATT, avec le soutien des Etats-Unis, qu'un lien explicite soit fait entre le commerce et les normes sociales. C'est un sujet qui sera très important dans les mois à venir et sur lequel nous nous battons avec force.

Des travaux sur ce thème seront conduits au sein de la future Organisation mondiale du commerce dont je souhaite la mise en place dans des délais très rapides. Je veillerai également à ce que l'application des accords du GATT n'entraîne pas pour notre industrie de contrainte supplémentaire, en particulier dans les secteurs sensibles comme celui du textile.

M. Gantier s'interroge sur la date de ratification par le Parlement français des accords de l'Uruguay Round. Je lui dirai que nous avons décidé d'attendre que les Etats-Unis d'Amérique les ratifient, pour des raisons que chacun comprendra. Ils devraient le faire le 1^{er} décembre ; c'est donc vraisemblablement vers la mi-décembre que le Parlement français doit être appelé à se prononcer.

La réforme des instruments de politique commerciale de l'Union européenne qui a été arrachée de haute lutte à nos partenaires le 15 décembre dernier s'inspire de la même logique : profiter du libre échange mais se doter des moyens pour réagir aux pratiques déloyales qui faussent la concurrence internationale.

Il n'est pas sûr néanmoins que ces mesures seront suffisantes pour combler les immenses écarts de coût apparus avec les pays à bas salaire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement cherche aussi des solutions dans le développement des emplois dans des secteurs protégés et non délocalisables et dans une stratégie d'excellence et d'alliance pour nos entreprises et notre industrie.

Deuxième sujet de réflexion : l'Europe. Je pense profondément qu'elle est une chance pour notre industrie : elle lui offre des marchés et la concurrence constitue la condition d'une adaptation et d'une modernisation permanentes. Mais, pour en tirer parti, la France doit s'assigner aujourd'hui trois objectifs.

D'abord fixer à la Commission des mandats clairs et précis dans les négociations internationales pour qu'elle défende correctement nos intérêts. C'est ce que nous

avons fait avec succès pour le GATT, dont le texte vous sera prochainement soumis pour ratification, je viens de le dire.

C'est ce même esprit qui anime le Gouvernement dans la recherche d'une solution positive qui ne remette pas en cause le maintien de l'activité de construction navale civile dans le cadre des négociations menées à l'OCDE sur les soutiens publics à ce secteur. Je peux vous assurer que la France, comme cela a été demandé tout à l'heure par M. Borotra, n'acceptera pas un accord qui ne prendrait pas en compte nos intérêts.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est présent presque tous les jours à Bruxelles, pour peser sur les négociations. Croyez bien que la présidence française de l'Union européenne, dont j'aurai prochainement avec d'autres collègues la lourde tâche, me permettra de défendre ce point de vue.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Sans doute serons-nous mieux placés pour défendre encore avec plus de force les arguments que nous développons dès à présent avec conviction.

Le deuxième objectif est de construire et de consolider nos alliances stratégiques européennes, car le développement de nos entreprises dépend de leur capacité à profiter du grand marché unique.

La France et l'Allemagne, notamment, doivent dans ce domaine aussi former le couple qui relancera les industries européennes vers la croissance. Mais n'oublions pas les alliances positives passées avec des entreprises britanniques et italiennes.

Dernier objectif parmi les trois les plus importants, il nous faut maîtriser la démarche communautaire en faveur de la libéralisation des secteurs sous monopole et le faire dans des conditions qui préservent et améliorent l'excellence de nos entreprises et de nos établissements.

Je crois à l'effet stimulant de la compétition sur la croissance économique et sur le renforcement de notre industrie et de nos activités de services. C'est la raison pour laquelle nous devons accepter l'ouverture progressive des marchés concernés à la concurrence.

Deux secteurs, dans lesquels la France a des atouts incontestables, sont concernés par cette ouverture : l'énergie et les télécommunications.

Nos groupes nationaux, France Télécom et EDF-GDF sont déjà soumis à la concurrence pour une part minoritaire de leur chiffre d'affaires ; cette évolution doit se poursuivre, dans le cadre communautaire, sans précipitation.

Elle permettra à nos entreprises nationales d'accroître leur poids au-delà de leur territoire traditionnel. Pour ce qui concerne France Télécom, ce sera dans le cadre de son alliance stratégique avec Deutsche Telekom. Dans cette optique, doter France Télécom d'un capital et donc transformer l'actuel établissement public en une société du secteur public est une nécessité. Dans l'immédiat, nous attendons des dirigeants de France Télécom qu'ils élaborent un projet d'entreprise qui inscrira le changement statutaire dans la perspective plus vaste de l'adaptation au nouveau contexte de la concurrence européenne et internationale.

M. Jean-Claude Gaysot. Privatisation !

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. J'ai parlé d'une société du secteur public, c'est clair !

De même, je favoriserai, là où c'est possible, les alliances internationales d'EDF.

Mesdames, messieurs les députés, n'allons pas nous imaginer que la solution alternative à la libéralisation est le *statu quo*. Car ne pas jouer la carte de la libéralisation des échanges et des alliances, c'est accepter une future perte de compétitivité par rapport à nos concurrents ; c'est aussi renoncer en partie à tirer profit de l'ouverture à la concurrence de marchés autrefois protégés, alors que les industries françaises ont intérêt à voir s'ouvrir de nombreux marchés, car nombre de nos groupes privés ou d'entreprises publiques sont bien placés, beaucoup mieux qu'on ne l'imagine, dans la concurrence internationale, comme vos rapporteurs l'ont souligné tout à l'heure.

Quatrième sujet de réflexion : l'évolution du secteur public.

J'en viens tout naturellement aux privatisations.

L'Etat n'a ni vocation ni compétence à produire des biens et services relevant du domaine concurrentiel.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est pourquoi la loi a prévu d'ores et déjà la privatisation de certaines entreprises. Cette dernière n'a pas pour objet principal, contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, de remplir les caisses de l'Etat, même si, sans les recettes procurées par ces cessions, l'Etat ne serait pas en mesure d'assurer son rôle d'actionnaires vis-à-vis des entreprises publiques qui sont par ailleurs confrontées à de grandes difficultés. Du reste, je le dis et j'ai conscience que c'est la fonction collective du Gouvernement, nous privatiserions même si le budget de l'Etat était en excédent, car cela correspond à la logique qui est la nôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union par la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaysot. C'est primaire ! C'est idéologique !

M. Jean-Pierre Erard. Doctrinaires !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Nous le ferions parce que, sans la privatisation, les entreprises ne pourraient disposer de toutes leurs chances de développement.

C'est la raison pour laquelle il importe de privatiser les entreprises du secteur concurrentiel, avec, pour chaque cas, des modalités spécifiques, notamment pour protéger, le cas échéant, nos intérêts nationaux. Rhône-Poulenc et Elf Aquitaine ont été de grands succès, c'est incontestable. L'opération d'ouverture du capital de Renault est pour le Gouvernement une première étape avant une véritable privatisation. Et je me félicite à ce sujet que l'opération ait été accompagnée d'une augmentation de capital, qui est certainement bénéfique à l'entreprise.

J'en viens au cas de Bull pour lequel le Gouvernement, en mars dernier, a fait connaître son choix en prenant un décret de privatisation.

Lorsque le nouveau gouvernement est arrivé en 1993, il a trouvé une situation particulièrement grave que je rappelle : une dette de 9,5 milliards de francs, des pertes nettes de 15 milliards de francs sur les trois dernières années, un chiffre d'affaires en baisse, un plan de 6 500 suppressions d'emploi. Vous le voyez, le tableau n'était pas brillant !

M. Gilbert Gantier. Dramatique !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Depuis, beaucoup a été fait pour changer complètement la situation en recapitalisant l'entreprise et en redressant la gestion. Je me réjouis, à ce sujet, de l'autorisation donnée par Bruxelles le 12 octobre de procéder au versement de la dotation en capital, ce qui sera fait, pour le solde de 2,5 milliards de francs qui incombe à l'Etat, avant la fin de l'année.

L'objectif du Gouvernement reste une privatisation du groupe dans les tout prochains mois. Les semaines à venir seront consacrées à lancer un appel d'offres à l'intention des entreprises industrielles et financières désireuses de participer au développement de Bull, qui dispose de atouts techniques et humains pour réussir sur ses marchés.

Voilà donc les éléments d'information que je suis en mesure de vous fournir aujourd'hui sur les principales évolutions du secteur public.

J'en viens au cinquième point qui est celui de l'application, par le ministère, de ses priorités. Comment allons-nous traduire concrètement la rigueur de gestion que nous voulons mettre en œuvre, comment allons-nous financer nos priorités ?

D'abord la rigueur de gestion. Si nous l'avons imposé pour Bull dont je viens de parler, il faut évidemment que nous nous l'appliquions à nous-mêmes au ministère.

Cette rigueur se traduit, et c'est une conséquence du parachèvement de la réorganisation de l'administration centrale entamée en 1993, par des suppressions d'emplois, notamment dans les services horizontaux. Il y a ainsi soixante suppressions de postes pour la partie Industrie et P. et T.

Mais il y a aussi des créations d'emplois, là où il le faut, pour la formation et la sécurité. C'est le cas dans les Ecoles des mines, pour les contrôles techniques des poids lourds mais aussi pour la sécurité nucléaire.

Un mot sur ce sujet sensible.

Comme vous le savez, la France a l'un des parcs nucléaires les plus importants au monde.

Pour garantir la sécurité des salariés, du public et de l'environnement, pour conforter notre indépendance énergétique, pour accroître l'acceptation par le public de la démarche énergétique en cause, il appartient à l'Etat d'exercer de manière rigoureuse, forte et permanente, le contrôle de la sûreté des installations nucléaires.

C'est dans cet esprit, et en dépit d'un budget de l'Etat rigoureux, que mon prédécesseur a proposé d'accroître les effectifs de la direction de la sûreté des installations nucléaires de dix agents, ingénieurs pour la plupart, et d'augmenter le montant de la redevance qui permet à la DSIN de disposer de plus de 350 millions de francs pour effectuer les expertises nécessaires.

Un autre exemple de la rigueur de gestion concerne les services financiers dans leur composante « commerce extérieur ». Il s'agit du fonctionnement des postes d'expansion économique et des directions régionales du commerce extérieur, de la rémunération des personnels et des subventions de fonctionnement aux organismes sous tutelle, principalement le CFCE, le CFME et l'ACTIM.

Après les rigueurs de gestion, j'en viens au financement des priorités budgétaires. Celles-ci sont au nombre de trois.

La première consiste à poursuivre l'effort en matière de développement technologique et d'innovation dans l'industrie. A cet égard, deux orientations majeures s'imposent.

La première a trait au soutien de grands programmes stratégiques ou de grands projets dans des secteurs clés. Ce soutien s'effectue par l'intermédiaire de procédures européennes - Euréka, Jessi - ou nationales - grands projets innovants. Il est particulièrement concentré dans quelques secteurs. C'est le cas de l'électronique, secteur dans lequel l'Etat passe des contrats de moyen terme avec Bull, Thomson, Consumer Electronics, SGS-Thomson, sur des sujets stratégiques comme les écrans plats, les super-ordinateurs ou la télévision numérique. L'automobile ou les biotechnologies en bénéficient également.

La seconde orientation concerne le développement des autoroutes de l'information, sujet appelé à prendre une importance considérable dans les semaines qui viennent. Favoriser les applications et les services qui emprunteront ces autoroutes est primordial pour en capter la valeur ajoutée. Des expérimentations de ces nouveaux services et de ces applications seront donc encouragées et une action particulière en faveur de l'industrie du logiciel et des services sera conduite en raison de leur importance pour le développement des applications. Le Premier ministre examinera dans le cadre d'un comité interministériel les conclusions des rapports de MM. Théry et Breton. Le Gouvernement rendra prochainement publiques ses orientations qui devraient déboucher sur une politique très ambitieuse.

M. Philippe Mathot. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Comme cela avait été initialement prévu, un débat sera vraisemblablement organisé dans cet hémicycle avant la fin de la session. Un colloque est également envisagé. Avant même que la politique en la matière ne soit définitivement arrêtée, la concertation sera donc totale sur ce sujet très lourd de conséquences pour l'avenir mais très porteur d'espoir.

Au total, en 1995, et j'en suis particulièrement satisfait, les moyens réels consacrés au développement de la recherche et de l'innovation s'élèveront à 3 083 millions de francs, en augmentation sur la dotation dont j'aurai réellement bénéficié en 1994, de 3 035 millions de francs. Une attention particulière sera notamment accordée aux grands équilibres qu'il nous faut respecter entre le financement du secteur électronique et les autres secteurs, et entre les PMI et les grandes entreprises.

Ma deuxième priorité est d'accentuer sensiblement l'effort en faveur des PMI.

Le rôle central de ces dernières dans le développement économique apparaît clairement car elles sont à l'origine d'une part prépondérante des créations d'emplois dans l'industrie. Mais elles souffrent de handicaps structurels liés à leur taille : retard d'investissement, structure financière fragile, déficit en recherche-développement, notamment.

M. Jean-Claude Gayssot. Et le coût du crédit !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Le développement des PMI apparaît donc comme un axe majeur. Le nouveau fonds de développement des PMI, créé en 1994 par fusion de trois procédures - réforme qui a été très importante - doit être doté de 725 millions de francs pour 1995, dont 650 millions de francs sont contractualisés dans les contrats de plan Etat-régions.

Ce fonds - et ceux qui ont travaillé sur ce sujet avec Alain Madelin et Gérard Longuet le savent déjà - est destiné à aider les investissements tant matériels qu'immatériels, telle l'aide au recrutement de cadres ou au conseil

des PMI. Il est complété par la procédure de diffusion des techniques ATOUT qui doit être dotée en 1995 de 236 millions de francs intégralement contractualisés.

Avec ces deux fonds, les interventions du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur à l'égard des PMI ont pu être simplifiées et leurs montants sont en très nette augmentation par rapport à la période 1989-1993.

Je note aussi que ces fonds complètent les décisions financièrement très significatives que le Gouvernement a prises au profit des PMI depuis avril 1993, telles la suppression du décalage d'un mois en matière de TVA et l'augmentation des garanties données par la SOFARIS.

Dans le même esprit, j'évoquerai rapidement la réflexion engagée sur la réforme des chambres de commerce et d'industrie visant à conforter la place des chambres dans l'animation et le développement économique par une plus grande responsabilisation de l'institution et une efficacité accrue au bénéfice des entreprises.

Un rapport a été remis récemment par M. Gérolami au Gouvernement. Il propose un certain nombre de mesures concrètes destinées à recadrer les missions des CCI, à améliorer leur représentativité, à renforcer les niveaux régional et national de l'institution et, enfin, à rendre leur gestion plus autonome et plus responsable.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre rapidement cette réforme. Aussi, sur la base de ce rapport, et à la suite des propositions qui nous seront remises par l'institution consulaire elle-même au début du mois de novembre, mon collègue Alain Madelin et moi-même préparerons sans délai, avec les parlementaires impliqués dans cette démarche, les mesures législatives et réglementaires susceptibles de permettre aux CCI d'assurer pleinement leur double responsabilité de service aux entreprises et de représentation des intérêts du monde économique dans un contexte marqué par la décentralisation et l'internationalisation.

M. Philippe Mathot. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Troisième priorité, il faut aussi accompagner les mutations industrielles en cours ou à venir.

Les interventions en faveur des restructurations et le soutien des secteurs en difficulté, qui constituaient au milieu des années 80 le cœur de l'action du ministère chargé de l'industrie, avaient perdu de leur importance au profit du soutien à des actions de développement et d'innovation. Cette orientation fondamentale n'est pas remise en cause. Mais la situation économique difficile qu'a subie l'industrie depuis des années exige la mobilisation de moyens exceptionnels.

Les dotations consacrées aux restructurations et aux entreprises en difficulté seront donc très sensiblement augmentées. Le CIRI verra ainsi ses moyens augmenter en 1995. Ils auront plus que doublé par rapport à ceux qui figuraient dans la loi de finances de 1993. Il s'agira, partout où cela est possible, de préserver l'emploi dans des conditions économiques et sociales satisfaisantes.

Mais il s'agit aussi de se préparer aux mutations industrielles en cours ou à venir. Des actions spécifiques doivent être menées pour préparer des secteurs d'activité tels l'automobile ou l'armement, à un vaste effort dans le domaine de la formation. Nous plaçons ainsi beaucoup d'espoir dans le déblocage, qui n'a déjà que trop tardé, des crédits du nouvel objectif 4 des fonds structurels européens qui prend désormais en compte explicitement

le problème des mutations industrielles. Dans le même esprit, l'adaptation et la mobilisation des dispositifs de formation internes devront être poursuivies.

Pour terminer sur ce point, je voudrais insister sur la situation du textile qui est l'une de nos principales industries manufacturières. Ce secteur qui emploie 300 000 salariés et qui perd, hélas ! 20 000 emplois par an.

Le Gouvernement a donc décidé de prendre des initiatives fortes.

Dans le domaine de la concurrence déloyale d'abord, une loi sur la répression des contrefaçons a été votée en début d'année. Ce texte instaure un délit douanier pour les contrefaçons de marque, ce qui permet aux douanes de saisir les importations - y compris intracommunautaires - contrefaites.

Parallèlement, toutes les sanctions ont été renforcées. Elles prévoient notamment la fermeture des établissements et magasins produisant ou commercialisant les contrefaçons.

Dans le domaine du commerce extérieur, j'ai souhaité développer la promotion de nos marques et de notre savoir-faire à l'étranger. Des crédits ont été mobilisés à cette fin, monsieur Dassault : une enveloppe spécifique de 10 millions de francs a été accordée au CFME pour permettre le financement d'opérations de promotion commerciale dans le secteur du textile-habillement. Il en a été de même pour moderniser notre industrie textile au plan interne.

J'en viens maintenant aux priorités d'actions horizontales en faveur du développement économique. J'en vois trois principales : la formation, la qualité et l'aménagement du territoire.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, depuis dix-huit mois, le moratoire des services publics en milieu rural fonctionne. Je tiens à le souligner car l'annonce de ce moratoire par le Premier ministre avait été accueillie sur certains bancs par un grand scepticisme. Pour ce qui me concerne, je demande à La Poste, à EDF et à France Télécom de ne modifier en rien ni le nombre de points d'accueil ni le service offert, ni les horaires.

M. Jean-Claude Gaysot. Qu'en est-il à la SNCF ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Le Gouvernement n'accepte que les améliorations. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Le deuxième axe transversal de ma politique concerne la promotion de la qualité.

Un important effort de mobilisation des entreprises, notamment des PME-PMI, a été engagé depuis un an avec le soutien du Mouvement français pour la qualité, animé par M. Fourtou. Le nombre d'entreprises françaises certifiées a ainsi doublé cette année ; il est à ce jour de plus de 3 000.

Il convient d'accentuer encore cette mobilisation. Pour en faciliter la réalisation, les procédures d'accès à la certification seront très prochainement simplifiées, selon les orientations fixées par la loi du 3 juin 1994 relative à la certification de produits et de services.

Par ailleurs, la rationalisation des installations du Laboratoire national d'essais sera poursuivie en 1995 et la réforme de notre système de métrologie franchira une étape importante par la transformation prochaine du Bureau national de métrologie en groupement d'intérêt public.

La troisième priorité de mon ministère est la formation. Dans l'industrie, où les mutations technologiques sont fortes, la formation est évidemment une nécessité.

C'est pourquoi deux nouvelles Ecoles des mines deviennent opérationnelles à Albi et à Nantes, et cela alors que la dernière création datait de cent ans. Les formations d'excellence qui y sont délivrées vont permettre de combler le déficit chronique français d'ingénieurs de « terrain » dont la compétence se situe entre celle des techniciens et celle des scientifiques.

Quelques mots de la politique énergétique, dont vous aurez encore l'occasion de discuter à propos du marché intérieur européen de l'électricité, du gaz et de l'environnement pour lequel le débat national en cours va, prochainement, se conclure.

Un mot simplement sur EDF-GDF et sur la diversification. Notre pays a deux établissements dont la qualité et l'excellence ne sont plus à démontrer et qui remplissent très exactement les missions qui leur ont été confiées, EDF et GDF.

Nous disposons depuis le début du mois de juillet 1994 de tous les éléments d'appréciation qui permettent de retenir une évolution claire à la suite d'avis ou de rapports du Conseil d'Etat, du Conseil de la concurrence et de la Cour des comptes. C'est d'abord la priorité à la diversification géographique dans les métiers de base et c'est l'internationalisation d'EDF-GDF.

C'est ensuite une absence totale des deux établissements sur les marchés de l'artisanat et des PME-PMI et le désengagement d'EDF et de GDF des secteurs identifiés par le Conseil d'Etat comme incompatibles avec le principe de spécialité : cartographie, domotique, télésurveillance, collecte et mise en décharge des déchets. Ce désengagement est en œuvre.

C'est enfin, l'application totale des recommandations du Conseil de la concurrence dans un délai déterminé et la mise en place, avec les professions et EDF-GDF, d'un observatoire des marchés.

Je ne serai guidé dans cette affaire que par la volonté de développer l'initiative privée, de préserver la concurrence loyale, et de soutenir le développement international de nos opérateurs publics comme vecteur d'exportations françaises dans l'industrie et les services.

Monsieur Borotra, vous avez souligné que des décisions concernant EDF avaient conduit à taxer les établissements et vous craignez que cela n'entraîne le non-respect des contrats de plan et d'objectifs avec EDF-GDF. Ce risque existe en effet, et peut-être avons-nous cédé parfois à cette évolution. En tout cas, je puis vous assurer que je vais m'efforcer de le limiter car, comme le Gouvernement tout entier et mon prédécesseur Gérard Longuet, je suis très attaché au mécanisme des relations contractuelles entre l'Etat et les grandes entreprises publiques. Et si l'on veut que ces entreprises prennent leur part de risque, il faut qu'elles soient assurées que les garanties minimales qui leur sont dues seront respectées dans une relation stable. C'est ainsi que s'instaure la confiance. Nous devrions trouver le bon niveau d'équilibre à partir du présent budget.

S'agissant de la maîtrise des matières et des déchets nucléaires, je tiens à souligner la vigilance du Gouvernement, puisque certains événements récents en Allemagne ont alerté l'opinion sur cette importante question.

S'agissant des matières nucléaires, la France a mis en place un système de contrôle dont la qualité est internationalement reconnue. Ce système s'appuie sur la loi du 25 juillet 1980. Il est mis en œuvre par le ministère de l'industrie et celui de la défense.

En matière de déchets, le Gouvernement poursuit l'application de la loi du 30 décembre 1991. Il a approuvé les recommandations faites par votre collègue Christian Bataille, le 5 janvier 1994. Les investigations géologiques détaillées sur les quatre sites candidats pour recevoir un laboratoire souterrain sont en cours, avec un effort très important de dialogue et de communication au plan local. Le Gouvernement a mis en place la commission nationale d'évaluation, dont certains membres ont été désignés par votre office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Je salue l'intérêt et la vigilance de l'office sur ces questions difficiles.

A ce propos, le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Carayon, s'est interrogé sur l'avenir de l'ADEME, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Effectivement, monsieur le rapporteur, les crédits de cet établissement ont connu une baisse très significative en 1994. L'année 1995 marquera l'arrêt de la dégradation. Je sais que vous trouvez cela peu satisfaisant car vous espériez plus. Soyons franc: je crains que la situation des finances publiques ne rende malheureusement difficile une amélioration nette des dotations budgétaires de l'ADEME dans les années à venir.

En revanche, je vais engager avec mes collègues du budget et de l'environnement, et en concertation avec vous-même, puisque vous avez soutenu fortement cette demande, une réflexion pour voir dans quelle mesure et dans quelles conditions nous pourrions désaffecter les taxes dont bénéficie cet établissement. Ces taxes commencent, en effet, à être importantes puisqu'elles représentent plus des deux tiers du budget de l'ADEME. Pour ce faire, il faudra dans certains cas légiférer ce qui peut s'envisager à court terme. Nous aurons l'occasion de reprendre cette discussion.

En ce qui concerne La Poste, l'espace et le commerce extérieur, je voudrais vous apporter des éléments d'information pour que vous saisissiez bien la portée des choix budgétaires qui vous sont proposés.

La Poste, d'abord, doit bénéficier des conditions nécessaires à son redressement financier et à son développement ainsi qu'à l'exercice de ses missions au profit de la collectivité nationale, lesquelles en font un service public de référence.

Le 14 octobre dernier, le président de La Poste a signé avec mes collègues Edmond Alphandéry et Nicolas Sarkozy, ainsi qu'avec Gérard Longuet, le contrat de plan de La Poste, pour la période 1995-1997. Il s'agit d'une grande première pour un dossier sur lequel l'opiniâtreté de mon prédécesseur a été décisive. Si l'on n'avait pas pris cette décision, La Poste serait demeurée dans le triste état où le Gouvernement l'a trouvée en mars 1993...

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Eh oui !

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... à savoir un déficit impressionnant, une absence de perspectives, des inquiétudes sociales. Aujourd'hui, le redressement financier de La Poste est sur la bonne voie.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Les résultats de 1994 seront positifs, ...

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps. La question du service actif est réglée, ce qui ne peut que contribuer àapai-

ser le climat social. Enfin, pour la première fois, le contrat de plan dote La Poste de liens contractuels avec l'Etat.

L'objectif est de lui assurer la visibilité nécessaire à son développement et de la doter de moyens efficaces pour affronter la concurrence.

Ce contrat de plan est une grande satisfaction pour le Gouvernement, car il donne enfin une règle du jeu stable à La Poste et il montre la considération de l'Etat pour les 300 000 postiers. Cela nous ramène, monsieur Borotra, à la nécessité des relations contractuelles. La Poste a maintenant les atouts pour devenir, grâce à son réseau de contact, un service public de référence participant pleinement à l'effort engagé par le Gouvernement en faveur de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Besson, qui préside avec beaucoup d'autorité la commission supérieure du service public des postes et télécommunications, a posé de nombreuses questions. Je ne les reprendrai pas toutes maintenant, compte tenu du temps qui m'est imparti, à moi aussi, monsieur le président, mais je lui répondrai point par point par écrit, ainsi qu'à tous les autres orateurs.

Je tiens néanmoins à lui indiquer que la question, effectivement fondamentale, de la rémunération des comptes chèques postaux pour 1994 n'a pas encore été réglée. Je souhaiterais, que soit maintenu le taux de rémunération de 5,5 p. 100 appliqué l'année dernière. Nous en discutons avec mon collègue ministre du budget, et nous recherchons des formules de compromis. Si le Gouvernement n'a pas encore arrêté sa position, cela ne saurait tarder.

Je vous confirme également, monsieur Besson, que les crédits de fonctionnement de la commission supérieure que vous présidez seront majorés de 150 000 francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) par redéploiement des crédits de fonctionnement de l'ensemble du ministère.

Même si cela ne figure pas en clair dans le budget, n'avez aucune inquiétude pour le bon fonctionnement de cette commission: ce crédit lui est acquis.

J'en viens à la nouvelle politique spatiale française.

L'espace est, pour notre pays, un pôle d'excellence stratégique et de souveraineté nationale, qui nécessite un soutien déterminé de l'Etat. Il est synonyme de hautes technologies et d'exportations. Il concourt ainsi - comme d'autres secteurs essentiels - à la défense de l'emploi, priorité essentielle du Gouvernement.

Vous le savez, le rôle de la France a été et reste déterminant dans la dynamique spatiale européenne, que ce soit au travers de collaborations bilatérales ou trilatérales, ou dans le cadre de l'Agence spatiale européenne, dont la France est le premier contributeur.

Le 4 octobre 1994, lors d'une réunion des ministres sur l'espace, le Premier ministre, M. Edouard Balladur, a approuvé, sur proposition du ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, les axes de la nouvelle politique spatiale française dans le domaine civil. Celle-ci met l'accent sur « l'espace utile » au sens des perspectives commerciales et des emplois, de la maîtrise des technologies et de l'autonomie.

Le cadre de notre stratégie spatiale a été clarifié. La France a choisi de privilégier le cadre européen pour les programmes scientifiques qui regroupent les moyens de

recherche européens, et pour les programmes d'infrastructures lourdes, tels que le transport spatial ou la participation à la station orbitale internationale.

Le cadre national, avec une recherche active de synergies entre le civil et le militaire et de coopérations bilatérales, sera retenu pour tout programme opérationnel devant conduire à l'exploitation d'un service ou ayant des applications commerciales directes.

Dans ces cadres d'action, la politique spatiale française s'articule autour de trois grandes priorités.

En premier lieu, consolider la place de l'Europe dans les lanceurs : la France, au sein de l'Agence spatiale européenne, poursuivra son soutien au programme Ariane 5.

En second lieu, la France a décidé de développer les applications de l'espace en privilégiant plus particulièrement l'observation et les télécommunications spatiales. Le Premier ministre a ainsi décidé le lancement des satellites d'observation SPOT 5, en synergie avec le programme militaire HELIOS 2, et le lancement du programme de satellite technologique de télécommunications STENTOR.

Enfin, la France assurera le développement des technologies spatiales du futur. Elle poursuivra ainsi un effort de recherche et de développement durable dans les domaines dont dépend son indépendance spatiale.

Après plusieurs années de croissance forte du budget du CNES, cette politique s'inscrit aussi financièrement sous le signe du réalisme. La France peut ainsi affirmer, par une politique spatiale déterminée et maîtrisée budgétairement, la place de premier plan qu'elle se doit de garder au sein de l'Europe spatiale.

Je terminerai par le commerce extérieur dont M. Dassault, Mme Moreau et M. Saint-Ellier ont traité avec beaucoup de compétence.

Désormais, il s'agit surtout d'accompagner le redressement du commerce extérieur qui, au plan budgétaire, est victime de son succès. En effet, la situation favorable des échanges extérieurs de la France semble militer à première vue en faveur d'une réduction de l'aide accordée au commerce extérieur.

L'excédent commercial s'est considérablement amélioré en 1993, pour atteindre près de 90 milliards de francs et il est, pour les huit premiers mois de l'année 1994, supérieur à 49 milliards de francs.

Il faut pourtant se garder de tout optimisme excessif : d'une part, la reprise de la croissance française conduira inévitablement à une atténuation du solde de nos échanges qui pourrait être déjà perceptible cette année ; d'autre part, le remarquable effort de compétitivité réalisé par nos principaux partenaires - en particulier l'Allemagne - ne nous laisse aucun répit dans la maîtrise de nos coûts et la conquête de nouveaux marchés.

Il faut donc continuer à inciter, accompagner et mettre en œuvre des procédures de partage des risques pour favoriser l'exportation. Le directeur des relations économiques extérieures fera prochainement, à M. Alphandéry et à moi-même, des propositions à ce sujet.

D'ores et déjà, le volet « commerce extérieur » des contrats de plan Etat-régions a été renforcé.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est double : compléter le dispositif national d'appui aux exportations des PME et accompagner les régions dans leurs démarches à l'international, en fédérant les initiatives et en mettant à leur disposition une vaste panoplie d'outils.

Trois grands types de mesures sont concernés par cette démarche : l'aide à l'investissement dit « immatériel », l'aide au renforcement des services export des entreprises et à l'embauche de cadres spécialisés, enfin l'aide à l'implantation commerciale légère à l'étranger.

Notre action, dans le domaine du commerce extérieur, est, bien entendu, fortement marquée par les accords du GATT, mais le développement des échanges, les relations bilatérales, les grands contrats font l'objet d'efforts quotidiens des pouvoirs publics.

En ce qui concerne le commerce bilatéral, l'orientation du Gouvernement retenu dans le moyen terme quant aux priorités géographiques reste l'Asie, dans la continuité de l'action déjà conduite par mon prédécesseur. C'est la zone où la pénétration des marchés reste insuffisante et qui se développe le plus vite. Nous devons y redéployer tous nos efforts humains et financiers, y envoyer le maximum de coopérants du service national, y concentrer la plupart des manifestations commerciales, et, d'une façon générale, faire rayonner notre pays dans ces contrées lointaines dont il a été, à l'exception de l'Indochine, pratiquement absent.

Cela ne signifie nullement que nous allons négliger l'intérêt que portent certains d'entre vous à d'autres pays du monde. Je vois ainsi en face de moi M. Willy Diméglio qui est fortement attaché au programme concernant la Méditerranée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il aura probablement l'occasion de s'exprimer à ce sujet à l'occasion des questions.

M. Willy Diméglio. Les rapporteurs n'en ont jamais parlé !

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Sur le même registre j'approuve tout à fait Mme Louise Moreau qui a plaidé avec beaucoup de force pour le développement de notre présence sur le terrain en Asie. Ainsi que je l'ai déjà dit avec force et conviction, nous associerons nos efforts dans ce but.

J'indique également à M. Dassault qui, à la demande du Premier ministre, a effectué une mission importante aux côtés de Gérard Longuet sur le thème essentiel du portage, donc des relations entre les grands groupes et les PME, que son travail sera exploité, au bon sens du terme, en coopération très étroite avec lui, puisqu'il est le mieux placé pour expliquer et défendre son dossier. Mes services et mon cabinet seront à son écoute pour tirer, dans les délais les plus brefs, les conséquences les plus utiles de ce rapport, car les rapports ne valent que ce que l'on en tire. Il conviendra donc que l'on se mette au travail dans les toutes prochaines semaines. J'ai, en effet, l'intention de tout faire pour que les PME soient incitées à développer leurs exportations et les mesures qu'il propose me paraissent constituer plus que des pistes intéressantes, des orientations très fortes.

Par ailleurs, monsieur le rapporteur, vous vous êtes inquiété de la diminution de la dotation du CODEX. Rassurez-vous, les reports de crédits ont été tels que nous pourrions passer sans encombre l'année 1995. En revanche, lorsque nous serons appelés à élaborer la loi de finances pour 1996, il faudra que nous regardions de plus près la situation du CODEX. Nous serons alors à l'heure de vérité. En tout cas, pour 1995, n'ayez aucune inquiétude : nous serons en mesure de faire face à la situation.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. J'en prends acte, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Mesdames, messieurs, j'ai bien le sentiment de ne pas avoir répondu à toutes vos interrogations, mais j'aurai l'occasion d'aborder la plupart des sujets en répondant aux questions en séance de nuit.

En outre, je souhaite que l'on ne s'en tienne pas au débat budgétaire qui sera conclu ce soir. Il faut que soit organisée, rapidement, en particulier avec les rapporteurs, une réunion de travail sur tous les sujets que vous avez évoqués et sur lesquels vous n'avez pas obtenu de réponse. Chacun pourra ainsi avoir de manière très claire les réponses qu'il attend. Il faudrait pouvoir organiser cette réunion dans les quinze jours qui viennent au ministère de l'industrie. Elle sera en même temps l'occasion d'échanges fructueux pour mettre en œuvre les moyens dont nous disposerons pour l'exercice 1995.

Je tiens, enfin, après avoir félicité les rapporteurs au début de mon intervention, à remercier également tous les orateurs, en commençant par M. Bataille qui, tout en exprimant son désaccord avec le budget, a apporté sa contribution à l'un des thèmes que j'ai développés dans mon intervention, et par M. Gayssot qui, s'il a manifesté, classiquement, son opposition, l'a fait avec beaucoup de courtoisie et avec le réalisme qui lui est propre. Je dois aussi adresser tout particulièrement mes remerciements - vous voudrez bien m'en excuser, messieurs de l'opposition - aux orateurs de la majorité qui ont soutenu ce budget, avec beaucoup de talent, qu'il s'agisse de M. Grosdidier qui s'est exprimé au nom du groupe du RPR, de M. Gantier, porte-parole du groupe de l'UDF, ou encore de M. Besson et de M. Vansson. Si M. Poniatowski n'a pas eu l'occasion d'intervenir à la tribune, je sais qu'il se préoccupe beaucoup de ces sujets, notamment dans une relation directe avec le ministère.

Au terme de ce large tour d'horizon, j'ai l'absolue conviction, bien que je n'aie passé qu'une petite semaine à la tête de ce ministère, que la France a un avenir industriel et que cet avenir sera créateur d'emplois. Pour peu que soit engagé un effort de recherche et d'innovation, il n'y aura pas de saturation des besoins. N'oublions pas que se sont les pays les plus industrialisés qui jouent un rôle dominant dans l'économie mondiale.

Parce que l'industrie est le cœur de l'économie, c'est elle qui cherche et découvre, qui innove et exporte. C'est elle qui suscite les emplois les plus qualifiés. Ne devons-nous pas, par un grand objectif industriel, réaliser nos ambitions d'amélioration de la diffusion des connaissances, d'accès de tous au savoir et à la compréhension de notre société, de diffusion des produits les plus sophistiqués vers les consommateurs ?

Je pense profondément que notre société aspire à se maintenir au meilleur niveau mondial. Or, c'est par le travail des hommes qu'elle y arrivera. Certes, la France n'est qu'une puissance moyenne par sa superficie, ses richesses naturelles et sa population, mais nous avons vocation à rester la quatrième puissance économique mondiale si nous savons maintenir une véritable mobilisation industrielle.

Mesdames, messieurs les députés, vous savez qu'on ne peut demander à l'Etat d'assurer seul la réalisation de cet objectif même s'il y concourt avec le budget qui vous est présenté aujourd'hui. Toutefois le rôle du Gouvernement est avant tout de donner aux entreprises le meilleur environnement pour se développer.

Avec la reprise, l'initiative individuelle et l'esprit d'entreprise trouvent des conditions favorables. Le moment est donc venu d'en faire profiter tous nos jeunes

qui sont au chômage. Permettez-moi de terminer sur ce vœu : que l'industrie propose à nouveau des emplois à ces jeunes diplômés ou peu qualifiés, dont dépend notre prospérité future ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur et article 58.

Industrie, postes et télécommunications.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 26 au rapport n° 1560) ;

Industrie.

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome XI) ;

Postes et télécommunications.

M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome XII) ;

Commerce extérieur.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 27 au rapport n° 1560) ;

Mme Louise Morceau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome VII) ;

M. Francis Saint-Elhier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome XIII).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq).

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

